

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 15 Mars 2016

Membres présents :

Collège « professeurs » : Lissan AFILAL, Guillaume GELLE, Aomar HADJADJ, Louis-Frédéric JACQUELIN

Collège « autres enseignants » : Christelle DECLERCQ, Christine JOURDAIN, Françoise LE NY, Abdelkhalek RIAHI

Collège « BIATOSS » :

Collège « étudiants » : Dalatou MOUNBAIN MOUNTAP

Personnalités extérieures :

Membres représentés :

Laurent ANDREOLETTI et Olivier DUPERON ont donné pouvoir à Guillaume GELLE.

René DAVAL a donné pouvoir à Louis-Frédéric JACQUELIN.

Georges DURRY a donné pouvoir à Françoise LE NY.

Martine GUILLEMIN a donné pouvoir à Christine JOURDAIN.

Christophe GIRARDIN a donné pouvoir à Lissan AFILAL.

Dominique DE WILDE a donné pouvoir à Louis Frédéric JACQUELIN.

Membres de droit :

-Gilles BAILLAT, Président de l'université (voix délibérative)

-Irène LECCA, Agent Comptable (voix consultative)

Invités de droit :

-Mme la Rectrice représentée par Mme Marie FERREAU

- Mme Daouya BERKA, Directrice générale des services

Invités : Noureddine MANAMANNI, Vincent CONRAD, David CARTON, Thierry LETELLIER, Carine EL BEKRI, Christophe BECKERICH, Véronique CARRE-MENETRIER, Pierre ETIENNE

Membres excusés :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures, par M. Lissan AFILAL, Vice-Président du Conseil d'administration. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1°) Adoption du procès-verbal du CA du 15 Décembre 2015

2°) Points d'informations

3°) Autoévaluation

4°) Bilan annuel de prévention 2014-2015 et programmes d'actions de prévention 2015-2016

5°) Participation de l'URCA au projet d'Université Franco-Azerbaïdjanaise (UFAZ)

6°) Convention entre l'URCA et le Rectorat

7°) Questions diverses

1°) Adoption du procès-verbal du CA du 15 Décembre 2015

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 15 Décembre 2015, à l'unanimité.

2°) Points d'information

M. Le Président informe de l'élection de M. Jacques MEYER le 14 Mars, en tant que Président de la COMUE. Il rappelle que deux candidats étaient en lice : M. Abdelaziz HAMZAOU, Directeur de l'IUT de Troyes et M. Jacques MEYER. A l'issue du deuxième tour, M. Abdelaziz HAMZAOU s'est désisté. A l'issue du 4ème tour, M. Jacques MEYER étant seul candidat, la majorité des 2/3 a été obtenue.

3°) Autoévaluation

M. Lissan AFILAL indique l'obligation de remonter les champs de formation au HCERES pour le 24 Mars. La présentation avait été faite au Conseil Académique, cette démarche est le résultat de réunions et de concertation avec les doyens. Cette proposition a reçu un avis favorable du CAC à l'unanimité. M. Lissan AFILAL précise qu'il y aura un volet recherche ainsi qu'un point concernant les écoles doctorales.

M. David CARTON présente les champs de formation soumis à l'autoévaluation (cf. annexe présentation powerpoint)

Mme Christine JOURDAIN indique que dans le champ Arts, lettres et sciences humaines il était prévu de dégager des axes, et elle souhaite savoir si cela a été complètement abandonné ou non. M. Lissan AFILAL indique qu'il faudra le faire au moment où il faudra rendre le rapport sur les champs. Il faudra expliquer les spécificités le cas échéant à ce moment-là.

Mme Christine JOURDAIN s'interroge dans les « Métiers de l'enseignement » de voir apparaître un Master Métiers de l'enseignement dans le secteur santé. Elle ne comprend pas non plus la raison pour laquelle il n'y a pas biologie. En effet, le parcours SVT n'est pas en sciences technologies ingénierie.

Mme Véronique CARRE-MENETRIER indique que lorsque la liste des champs principaux/champs secondaires a été faite, elle avait compris qu'il ne pouvait y avoir qu'un seul champ secondaire. Par conséquent, il a été mis globalement l'ensemble des Masters à coloration enseignement dans sciences et technologies. De plus, comme il est possible d'avoir plusieurs champs secondaires, il avait été demandé au CAC de le mettre également en champs secondaire.

M. David CARTON mentionne que dans le champ santé tel qu'il est construit actuellement figure les filières de STAPS.

M. Lissan AFILAL indique pour information que la Chef des services administratifs de Moulin de la Housse a envoyé un mail avec le compte- rendu d'un conseil de gestion de STAPS (postérieur au passage au CAC) demandant la modification du champ santé en rajoutant sport.

Mme Christine JOURDAIN estime qu'il faut un champ secondaire dans la licence (Arts, Lettres et Sciences Humaines) prenant en compte le parcours éducation-motricité, amenant plutôt vers le MEEF Métiers de l'enseignement en champ principal. Elle indique que dans la licence « sciences et techniques des activités physiques et sportives », un champ principal « santé » est présent, mais

également un champ secondaire lettres et Sciences Humaines. De toute évidence, une perte de cohérence est constatée, en ce qui concerne l'existence de parcours dans les métiers de l'enseignement. De plus, il faut mettre un « s » à biologie s'il y a plusieurs champs.

Mme Françoise le NY relève que dans la mention histoire il n'y a pas archéologie.

Mme Véronique CARRE-MENETRIER indique qu'en sciences il y a une mention qui n'est pas une mention, mais une spécialité. (Master matériaux nano-technologies, la mention n'existe pas)

Mme Christine JOURDAIN indique que dans le cadre des licences, deux licences affichent des parcours vers des métiers de l'enseignement (licence AES et SSS). Si elles figurent dans les champs secondaires LSH, il y aura des problèmes similaires à ceux de la dernière habilitation par rapport au secteur DEG. Il faudrait donc des licences AES et SSS en champs secondaires SHS. Mme Christine JOURDAIN ajoute que dans le cadre des Masters MEEF, la question du contexte est abordée. Le contexte étant la préprofessionnalisation, il faut que les parcours s'affichent dans le cadre de la licence. M. Lissan AFILAL indique que, même de manière symbolique dans les relations entre les composantes, il apparaît plus prudent de l'afficher.

M. David CARTON mentionne que pour histoire, le numéro d'habilitation désigne la mention histoire, histoire de l'art, avec deux spécialités (géopolitique et histoire/histoire de l'art).

Après un bref échange de vues, M. Lissan AFILAL souhaite récapituler les modifications. M. David CARTON indique l'ajout des champs secondaires en AES, un champ secondaire en sciences sanitaires et sociales, et l'inscription du champ santé sport. M. Lissan AFILAL indique qu'il aurait été préférable que cela repasse au CAC.

M. Louis-Frédéric JACQUELIN mentionne que dans « santé-sport », il n'y avait a priori pas de question politique en la matière.

M. Thierry LETELLIER indique, que lors de la réunion des doyens, il y avait santé et sports.

M. Louis-Frédéric JACQUELIN indique que le fait d'indiquer « santé et sports » n'est pas préjudiciable.

M. Thierry LETELLIER mentionne qu'il s'agit d'un élément structurant pour l'UFR.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve les champs formation proposés, sous réserve de la modification pour le champ santé et sports (ajout), à l'unanimité.

Mme Christelle DECLERCQ souhaite l'ajout d'un point d'information relatif à la mise en place de la charte du chercheur.

Mme Christelle DECLERCQ indique qu'en septembre 2012 le CA a validé l'adhésion de l'URCA à la charte du chercheur et au code de conduite du recrutement. Un engagement a été pris dans la 5^{ème} cohorte mise en place par l'Europe, par la Commission européenne pour la mise en place des mesures préconisées par ces documents. Ce projet a été porté au niveau politique par Mme Christelle DECLERCQ et M. Noureddine MANAMANNI. Il a été confié à la CAP (Cellule d'appui au pilotage). Elle souhaite faire un point d'information sur l'état d'avancement de ce projet en fin de mandat.

Ce projet impliquait un diagnostic visant à mettre en évidence la situation précise des chercheurs à l'Université (un chercheur se définit comme une personne travaillant sur la recherche), et faire un plan d'action afin de proposer l'amélioration de la situation des chercheurs au sein de l'Université. Avec l'arrivée de Mme Marie-Clémence MAZOCKY au sein de la CAP, ce projet a connu un progrès fulgurant. Le diagnostic a été réalisé par un groupe de travail avec un comité de pilotage constitué de personnes de différents services (DRH, CAP, DRI, Direction de la Recherche).

Depuis le départ de Mme Marie-Clémence MAZOCKY, Mme Elodie PIERRON a repris le travail au sein de la CAP. L'objectif est de retourner vers le groupe de travail afin de présenter les données et revenir à un plan d'action. L'objectif est d'obtenir le label d'excellence en ressources humaines par l'Europe. Il est probable que ce label devienne obligatoire pour obtenir des projets européens à l'avenir.

M. Noureddine MANAMANNI souhaitait faire cette information au CA, afin que le prochain CA puisse poursuivre ce travail. Il indique que la France est en retard quant à l'obtention de ce label (seule l'université de Montpellier l'a obtenu) et l'INRA qui l'a déjà. Le groupe Access à la CPU est en train de mobiliser les universités françaises afin qu'elles intègrent le processus d'obtention du label de cette charte, qui pourrait être important dans l'arbitrage des projets européens prochainement. Au niveau de l'URCA, un sondage a été fait auprès de l'ensemble de la communauté. Le projet continue actuellement, et ce serait bien que l'établissement puisse poursuivre ce travail.

M. Lissan AFILAL indique que les administrateurs ont été destinataires de la liste des entités recherche, validées à l'unanimité par la Commission Recherche.

M. Guillaume GELLE souhaite une information par rapport au LRN et l'UTT. M. Noureddine MANAMANNI indique qu'une discussion a eu lieu avec le CNRS afin de présenter un dossier commun. Il ajoute que les dossiers présentés pour une habilitation présentent en général des garanties. L'ensemble des propositions de la Commission Recherche ont été votées à l'unanimité.

M. Aomar HADJADJ mentionne que pour certaines entités, il est indiqué « restructuration » sur le document. M. Lissan AFILAL mentionne que cela signifie qu'il n'y a pas eu d'avancement. M. Noureddine MANAMANNI indique qu'une évaluation par groupe a été faite. M. Aomar HADJADJ mentionne que l'organigramme interne va donc changer.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la liste des « entités » recherche qui seront soumises à l'autoévaluation HCERES, à l'unanimité.

M. Lissan AFILAL indique que la délibération sur les écoles doctorales est basée sur la délibération de la Commission Recherche. Il en fait lecture (cf. annexe)

M. Guillaume GELLE demande si ce n'est pas gênant que la biologie couvre largement les agrosociences. M. Lissan AFILAL mentionne que la proposition du Vice-Président recherche était de les regrouper. M. Noureddine MANAMANNI indique que cela a été débattu. En effet, les sciences du vivant sont dans les agrosociences. Cela dépendra également des thèses qui seront inscrites dans telle ou telle école doctorale.

M. Guillaume GELLE demande, par rapport à la délibération, si l'on évoque bien un collège doctoral de l'URCA. M. Lissan AFILAL indique que lors de la visite de l'HCERES les établissements du site devaient se prononcer sur les liens entre la COMUE et les établissements. Deux possibilités étaient envisagées :

une démarche descendante (la COMUE décide et les établissements se structurent en fonction) et la démarche ascendante. Cette dernière démarche a été choisie par l'ensemble des établissements (les établissements décident d'abord de leur structuration et la COMUE décidera ensuite). Etant donné la situation de la COMUE et la position de l'UTT sur les écoles doctorales, c'est sans doute la meilleure solution. Cela consiste à présenter une école doctorale de l'URCA.

M. Noureddine MANAMANNI ajoute que les dénominations peuvent changer. Cela a été voté en deux temps au niveau de la commission recherche ; tout d'abord, en actant la constitution d'un collège doctoral, et en ayant quatre écoles doctorales par champs thématiques de l'URCA.

M. Guillaume GELLE se demande si le nombre de thèses par école doctorale a été comptabilisé. M. Lissan AFILAL évoque qu'il s'agissait d'un des arguments afin de constituer une seule école doctorale regroupant agro sciences environnement et biologie- santé. Plusieurs propositions ont été faites, et il faut constater qu'agro sciences et environnement est faible en nombre de thèses. Une école doctorale dans ce champ permet d'avoir une certaine visibilité. M. Lissan AFILAL indique une logique au niveau des SFR de l'établissement, notamment : la structuration de l'établissement en termes de recherche, la SFR en cours de montage dans l'ingénierie, le regroupement en SHS paraît être judicieux.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la constitution d'un collège doctoral pour l'URCA incluant 4 écoles doctorales, à l'unanimité.

- 1 Ecole doctorale Agrosociétés et environnement
- 1 Ecole doctorale Biologie-Santé
- 1 Ecole doctorale Sciences Humaines et Sociales
- 1 Ecole doctorale Sciences pour l'ingénieur, physique-chimie et numérique

4°) Bilan annuel de prévention 2014-2015 et programmes d'actions de prévention 2015-2016

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne a reçu communication du Bilan annuel de prévention 2014-2015 et des programmes d'actions de prévention 2015-2016.

M. Vincent CONRAD présente le bilan annuel 2014-2015. (cf. powerpoint annexe) M. Vincent CONRAD indique que le rapport annuel a été présenté au CHSCT en 2015, et au CT.

M. Louis-Frédéric JACQUELIN évoque, qu'à priori, un tiers des personnels ne fait pas ses visites médicales de prévention. M. Vincent CONRAD indique environ 250 nouveaux arrivants annuellement et 400 créneaux de visite par an. La majorité des créneaux sont pris par les nouveaux arrivants. De plus, selon les personnes, certaines personnes sont en surveillance médicale normale avec une visite tous les 5 ans et d'autres en surveillance médicale renforcée avec une visite tous les ans. Les nouveaux arrivants sont privilégiés afin de déterminer, dès la 1^{ère} visite une surveillance médicale normale ou renforcée. De plus, les personnes qui ne répondent jamais sont sollicitées (propositions de dates). Par ailleurs, les personnels qui le souhaitent sont invités à contacter le service de prévention afin que celui-ci prenne rendez-vous auprès du médecin de prévention.

M. Noureddine MANAMANNI demande comment les personnes défaillantes sont contactées. M. Vincent CONRAD mentionne qu'il dispose d'une liste de personnes à contacter.

M. Aomar HADJADJ souhaite avoir des informations supplémentaires sur la recrudescence des risques psycho-sociaux (RPS). M. Vincent CONRAD indique qu'il a été présenté en CHSCT le rapport annuel du

médecin de prévention. Le médecin de prévention a indiqué, que dans le cadre des consultations médicales des personnes invitées à autoévaluer leur niveau de stress, lorsque le niveau de stress est supérieur à 7 sur une échelle de 10, cela signifie que la personne est dans une situation de stress. Globalement en ce qui concerne le stress, il est question d'organisation et de reconnaissance du travail réalisé, de respect entre les personnes. M. Vincent CONRAD mentionne que certaines personnes ont des problématiques et peuvent rencontrer Mme Nathalie BERTHAULT à la Direction des ressources humaines. M. Aomar HADJADJ demande s'il y a une étude qui montre concrètement que par rapport à tel ou tel mandat, il y a eu plus de cas de personnes ayant des soucis. M. Vincent CONRAD indique que l'arrivée de Mme Nathalie BERTHAULT est récente (2014), et qu'antérieurement il n'y avait pas de personne identifiée pour superviser les difficultés.

Mme Christelle DECLERCQ indique la mise en place d'une structure à laquelle il est possible de s'adresser, permettant la prise en charge. De plus, en termes de recrudescence des risques psychosociaux, parmi les personnes vues dans son service, celles qui mentionnent un score de stress supérieur à 7, cette année sont de l'ordre de 53 sur 328 (7,3%), et l'année dernière (16,5%). Elle indique qu'en 2009, la proportion de ces personnes était de 15%, et de 12% en 2013. Il s'agit d'une mesure du stress sur la base d'un ressenti.

M. Guillaume GELLE demande comment il est possible d'expliquer le fait que l'URCA soit à 3 points de plus que les autres universités au niveau du stress (8.34 % pour l'URCA par rapport aux autres universités, s'agit-t-il d'une situation atypique ou d'une unité de mesure différente?)

M. Vincent CONRAD indique que certaines personnes ont des durées d'arrêt de travail très longues pour certains accidents (chutes, fractures). Cela joue sur l'indice. M. Guillaume GELLE estime intéressant de voir la différence avec les autres universités.

Mme Christelle DECLERCQ avait demandé au Professeur Deschamps d'avoir accès à des données nationales. Cependant, les autres médecins de prévention ne communiquent pas ces données. C'est un outil de mesure propre au Professeur Deschamps. Cela étant, certains outils permettent de mesurer le niveau de stress.

5°) Participation de l'URCA au projet d'Université Franco-Azerbaïdjanaise (UFAZ)

M. Nouredine MANAMANNI mentionne que certains pays sont prioritaires sur la coopération économique et universitaire. 10 pays ont été sélectionnés par l'Elysée (le Nigéria, le Kazakhstan, la Colombie, l'Éthiopie, l'Azerbaïdjan, l'Arabie Saoudite, les Philippines, la Corée du Sud, le Pérou et l'Ukraine), sur ces pays, un certain nombre d'universités pilotes ont été positionnées pour la coopération. Il indique qu'actuellement l'URCA est positionnée sur l'Azerbaïdjan et sur la Colombie (en projet seulement).

L'Azerbaïdjan est piloté par l'université de Strasbourg, afin de faire de la coopération. Les coopérations sont différentes suivant les pays. Actuellement, la demande de l'Azerbaïdjan est de mettre en place une université franco-azerbaïdjanaise. L'URCA s'est également positionnée avec un consortium d'universités (Strasbourg, Montpellier, Rennes 1) et avec d'autres universités (Rouen, Nice et Mulhouse). Deux voyages institutionnels ont eu lieu afin de rencontrer les ministres et l'ambassade afin de négocier la mise en place de cette Université. L'objectif est une Université d'excellence, avec des étudiants qui seront sélectionnés pour des doubles diplomations. L'Université de Strasbourg est pilote. Actuellement, des collègues sont partis pour des missions d'expertise, d'autres collègues ont

été contactés pour faire de l'enseignement ou porter un nouveau diplôme. Il s'agit d'un investissement sur l'avenir afin d'être présent pour la construction de l'Université.

M. Lissan AFILAL fait lecture de la délibération. (cf. ci-dessous)

M. Noureddine MANAMANNI précise qu'actuellement dans les négociations avec l'Azerbaïdjan les universités françaises ne paient rien. Les missions faites (enseignements, diplomations) sont prises en charge par l'Azerbaïdjan.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la participation de l'URCA au projet de construction de l'UFAZ en vue de la mise en place du consortium avec les universités françaises partenaires du projet, à l'unanimité.

Cet engagement suppose :

-un investissement dans les enseignements à l'UFAZ dans le cadre du consortium

-porter un projet de formation de codiplomation dans le cadre du consortium dans l'un des domaines de l'UFAZ

6°) Convention entre l'URCA et le Rectorat

Mme Christine JOURDAIN indique que la convention est prévue dans le cadre de la loi de programmation et d'orientation pour la formation de l'école, qui a également prévue la création des ESPE en 2013. Le CA a validé en 2013 le dossier d'accréditation. L'objectif de la convention est de définir des objectifs communs et partagés pour la mise en œuvre de la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels et futurs personnels de l'éducation nationale.

Il s'agit d'un champ spécifique des ESPE et non de l'ensemble du spectre et des missions de l'ESPE. En effet, d'autres missions sont confiées à l'ESPE (par exemple la formation des enseignants en matière de pédagogie).

Mme Christine JOURDAIN rappelle qu'il s'agit d'un long processus, initié dès 2013. Une première version avait été publiée en Février 2015 par les conseils de l'ESPE, une version a été modifiée par les services académiques. La version d'aujourd'hui est le fruit d'un groupe de travail URCA/Rectorat intégrant le secrétaire général du rectorat, la DRH adjointe du rectorat en charge de la formation, le Vice-Président CFVU, la Directrice de l'ESPE et la CSA de l'ESPE qui assurait le suivi des modifications. D'un point de vue procédural, un passage a eu lieu en COSP (Conseil d'Orientation scientifique et pédagogique), au Conseil d'école de l'ESPE, en CICFVU, en CFVU.

Mme Christine JOURDAIN indique quelques modifications de forme ont été validées par la Rectrice.

M. Lissan AFILAL indique que la seule modification qui sera faite, est la modification des logos car elle n'est pas conforme. Les logos ont donc été corrigés.

Mme Christelle DECLERCQ mentionne une difficulté pour mener les recherches. En effet, depuis la mise en place de l'ESPE, les relations entre l'Université, le Rectorat et les écoles sont vues au travers du prisme de l'ESPE. Afin de mener les recherches de façon efficace, il est nécessaire d'avoir des relations avec les écoles et de pouvoir intervenir dans les écoles en accord avec les enseignants, les directeurs et les parents d'élèves. Mme Christelle DECLERCQ constate des refus réguliers des inspecteurs sur les interventions des étudiants et l'argument retenu à demi-mot serait que les étudiants ne viennent pas de l'ESPE. Elle souhaite mettre l'accent sur le fait que cette convention concerne l'URCA et le Rectorat pour la formation des personnels de l'éducation nationale.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la convention « cadre » de partenariat pour la mise en œuvre de la formation initiale et continue pour les personnels de l'Education Nationale, à l'unanimité.

7°) Questions diverses

M. Lissan AFILAL indique qu'il s'agit du dernier Conseil d'Administration de la mandature. Il remercie l'ensemble des administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h57.

LISTE DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS

HCERES: Haut Conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur

CAC : Conseil Académique

DEG : désigne le secteur Droit Economie Gestion

AES: Administration économique et sociale

SSS: sciences sanitaires et sociales

MEEF: Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

CAP: Cellule d'Appui au Pilotage

DRH: Direction des Ressources Humaines

DRI: Direction des relations internationales

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

UTT : Université de Technologie de Troyes

COMUE : Communauté d'Universités et d'établissements

SFR : Structure Fédérative de Recherche

CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CT: Comité Technique

RPS : Risques Psycho-sociaux

UFAZ : Université Franco-Azerbaïdjanaise

ESPE : Ecoles supérieures du Professorat et de l'Éducation

CSA : Chef des Services Administratifs

COSP : Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

CFVU : Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

ANNEXES

- **Annexe 1 : Autoévaluation (présentation powerpoint)**
- **Annexe 2 : Délibération sur les écoles doctorales**
- **Annexe 3 : Bilan annuel de prévention 2014-2015**
- **Annexe 4 : Programmes d'actions de prévention 2015-2016**
- **Annexe 5 : Participation de l'URCA au projet d'Université Franco-Azerbaidjanaise (UFAZ)**
- **Annexe 6 : Convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la formation initiale et continue pour les personnels de l'éducation nationale**

ANNEXE 1 :

- Autoévaluation (présentation powerpoint)



AUTOÉVALUATION

-

CHAMPS DE FORMATIONS

D. CARTON
VP-CFVU chargé des formations



SOMMAIRE

1. Processus d'Accréditation

- Contexte
- Calendrier

2. Volet formation

- Contexte
- Formations concernées
- Dossier d'autoévaluation d'une formation
- Champs de formation
- Calendrier





PROCESSUS D'ACCREDITATION

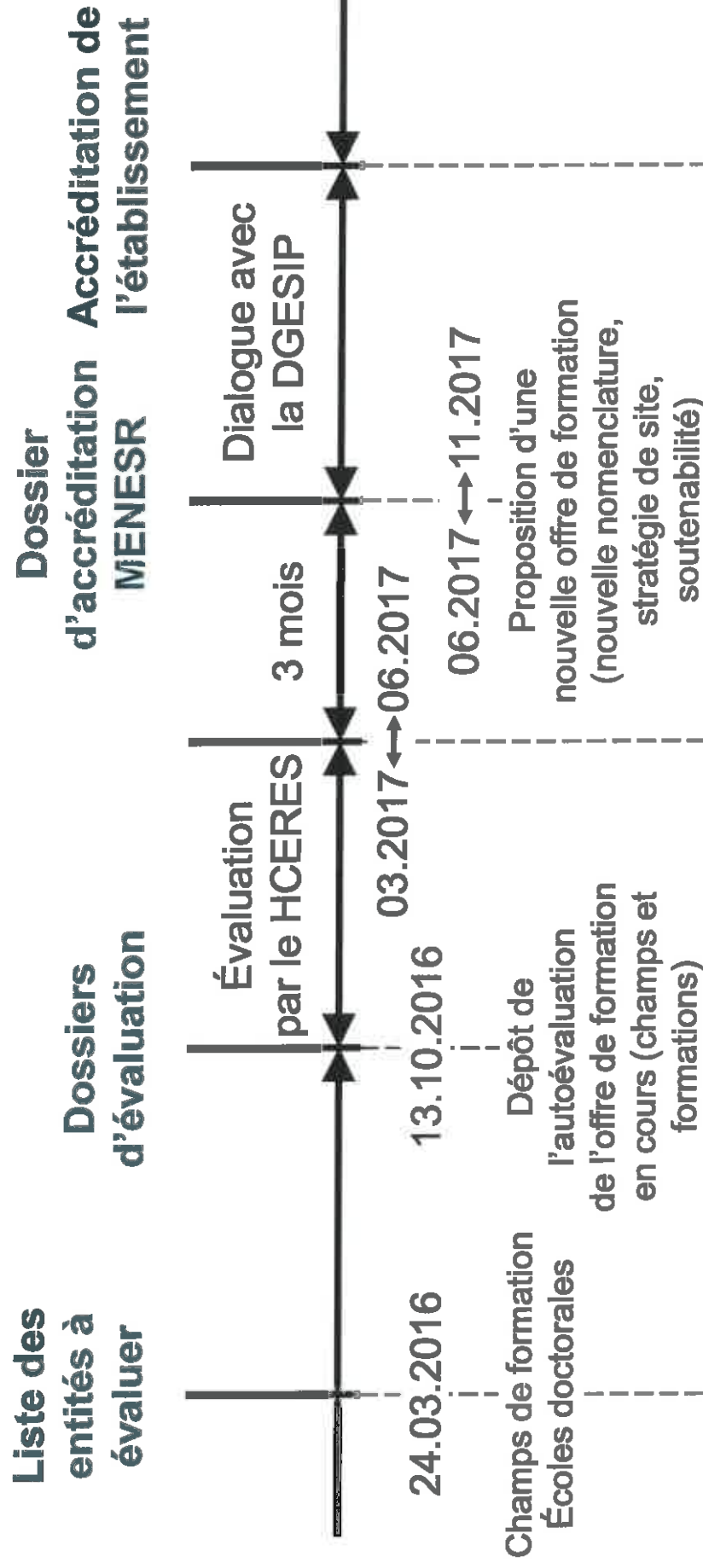
Contexte

- 3 volets
 - Établissement
 - Recherche
 - Formation
- 3 phases
 - Autoévaluation
 - Évaluation par le HCERES
 - Accréditation



PROCESSUS D'ACCREDITATION

Calendrier



Université de Reims Champagne-Ardenne



VOLET FORMATION

Contexte

- L'autoévaluation
 - 1^{ère} étape du processus conduisant à l'accréditation de l'URCA
 - Analyse de ce qui a été fait dans la dernière période
 - Bilan en points forts / points à améliorer de chaque formation
- L'évaluation externe du HCERES s'appuie principalement sur l'autoévaluation réalisée par l'établissement





VOLET FORMATION

Formations concernées (1/2)

- par l'évaluation du HCERES
 - Selon leur nature
 - Formations délivrant un diplôme national de licence, de licence professionnelle et de master
 - Écoles doctorales
 - Formations conduisant à un master MEEF
 - Formations de santé conférant le grade de licence et de master (FGSx et FASx)
 - Les diplômes d'IEP
 - Et selon leur ancienneté
 - Les formations qui ont fonctionné en 2015-2016
 - et qui ont au moins deux années d'existence (fonctionnement en 2014-2015)



VOLET FORMATION

Formations concernées (2/2)

- Par l'autoévaluation de l'établissement
 - Les formations concernées par l'évaluation du HCERES
 - Mais aussi toutes les autres formations de l'établissement :
 - Les DU
 - Les DES
 - Les CES
 - Les formations d'ingénieurs
 - Les DUT
 - ...





VOLET FORMATION

Dossier d'autoévaluation d'une formation (1/3)

- Il est l'outil qui doit permettre à l'établissement :
 - D'analyser ce qui a été fait dans la dernière période pour cette formation
 - De dresser un bilan (points forts / points à améliorer)
 - De construire le dossier « formation » qui sera transmis au HCERES qui analysera cette formation selon ses 15 points d'attention :
 - Objectifs scientifiques et professionnels
 - Organisation de la formation (tronc communs, options, parcours,...)
 - Positionnement dans l'environnement
 - Équipe pédagogique
 - Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
 - Place de la recherche
 - Place de la professionnalisation
 - Place des projets et stages
 - Place de l'international





VOLET FORMATION

Dossier d'autoévaluation d'une formation (2/3)

- Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
 - Modalités d'enseignement et place du numérique
 - Évaluation des étudiants
 - Suivi de l'acquisition des compétences
 - Suivi des diplômés
 - Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
- Ce dossier
 - Est constitué
 - par mention de licence ou de master (synthèse)
 - Par spécialité de licence professionnelle
 - Comprend 30 pages maximum
 - Peut être personnalisé par chaque établissement par l'ajout de critères propres au-delà des 15 points d'attention de l'HCERES





VOLET FORMATION

Dossier d'autoévaluation d'une formation (3/3)

- Ce dossier
 - Ne contient pas de maquette
 - N'est pas constitué par la juxtaposition de dossiers internes différenciés pour des parcours ou des spécialités
- Le dossier « formation » remonté à l'HCERES
 - sera construit à partir du dossier d'autoévaluation
 - sera complété par des annexes (« élément de preuves » ©HCERES)
 - Dans le cas d'une mention cohabilitée : un seul dossier formation sera déposé pour cette mention



VOLET FORMATION

Champs de formations (1/7)

- Le HCERES demande
 - Que toutes les formations soient regroupées en « Champs de formations »
 - Que la liste des champs et de leurs formations lui soit transmise le 24 mars
- Les champs
 - ne sont pas :
 - Des domaines au sens du CNF
 - Des mentions de formation
 - sont :
 - Le périmètre de constitution des comités d'experts du HCERES
 - Des ensembles thématiques cohérents de formations, au niveau d'un établissement ou d'un ensemble d'établissements
 - L'expression d'une structuration disciplinaire, d'une structuration en départements, d'une volonté d'affichage spécifique, ou de tout autre volonté de présentation de l'offre de formation





VOLET FORMATION

Champs de formations (2/7)

- Des ensembles conséquents, jouant un rôle d'affichage stratégique.
 - Une présentation de l'offre de formation existante dans le cadre de l'évaluation par le HCERES sans que cette structuration vaille engagement d'une structuration de l'offre future de formation pour le dossier d'accréditation du MENESR
- Chaque champ fait l'objet d'un dossier « champ »
 - Qui est un document d'explicitation du contexte pour les évaluateurs leur permettant de « mieux comprendre pour mieux évaluer »
 - Qui précise et analyse :
 - Les formations regroupées dans ce champ.
 - Le positionnement du champ dans la stratégie du ou des établissements.
 - Le dispositif d'autoévaluation utilisé.
 - Tout élément pertinent sur l'organisation et le fonctionnement du champ.
 - Qui est remonté au HCERES en même temps que les dossiers « formations »





VOLET FORMATION

Champs de formations (3/7)

- Cas particuliers
 - Un seul dossier «champ» est déposé par l'un des établissements dans le cas d'un champ co-construit par plusieurs d'entre eux
 - Si une formation doit apparaître dans plusieurs champs, le dossier «formation» doit préciser :
 - Le champ considéré comme principal.
 - Le champ considéré comme secondaire



VOLET FORMATION

Champs de formations (4/7)

- Enjeux de la définition des champs de formation pour l'URCA
 - Une mesure de l'existant permettant une analyse de la projection stratégique dans le futur contrat
 - L'affirmation d'une identité propre pour notre établissement pour lui permettre de se faire mieux reconnaître
 - L'affirmation du statut d'université de recherche et de formation de notre établissement par la définition d'un affichage stratégique en formation en rapport avec une identité recherche caractérisée par des regroupements en 4 SFR
 - Une construction d'ensembles thématiques cohérents et conséquents
 - Une compatibilité avec le site (Comue)



VOLET FORMATION

Champs de formation (5/7)

Mentions de masters Champs	Bio-raffinerie et bio-économie	Nom en cours de définition (Labo. Convoqués : GRESPI, USM, URN, CRESTIC, GSMA, LMR, 1/4 ICNIR)	Crises, transformations et mutations	Vieillesse et qualité de vie
Agro-sciences et environnement	Biologie, chimie, santé Génie des environnements naturels et industriels Production et valorisation des agro-ressources Science de la vigne et du vin	Physique, Chimie	Urbanisme, Environnement et Aménagement Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Biologie, chimie, santé
Sciences, technologie et ingénierie		Electronique, électrotechnique, automatique, Informatique Industrielle Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Informatique Matériaux et sciences pour l'ingénieur Mathématiques Physique, Chimie	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Sciences de l'humain et de la société	Administration Economique et Social Droit Privé Economie Appliquée Management	Urbanisme, Environnement et Aménagement Management Mathématiques	Histoire et géopolitique Psychologie Urbanisme, Environnement et Aménagement Lettres, Langues et Cultures Etrangères Arts Administration Economique et Sociale Droit Public Droit Privé Economie Appliquées Management Finance-Contrôle-Comptabilité Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Management
Sciences Médicales et Santé	Santé publique et environnement		Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Santé publique et environnement Formation approfondie en sciences - médicales - odontologiques - pharmaceutiques - maieutiques

Université de Reims Champagne-Ardenne



VOLET FORMATION

Champs de formations (6/7)

- Réunions
 - Doyens/directeurs et correspondants formations
 - 26 janvier 2016
 - Doyens/directeurs et correspondants formations
 - 1^{er} février
 - De lancement sur site de la campagne d'évaluation par le HCERES
 - 5 février 2016
 - Conférence des directeurs de composantes
 - 22 février
 - CAC
 - 1^{er} mars 2016



VOLET FORMATION

Champs de formations (7/7)

- Champs de formation proposés
 - Biologie, agro-sciences, environnement
 - Sciences, technologie, ingénierie
 - Droit, économie, gestion
 - Art, lettres, langues, sciences humaines
 - Santé



VOLET FORMATION

Calendrier

- **CAC**
 - 1er mars 2016
- **CA**
 - 15 mars 2016
- **Envoi au HCERES des listes des entités à évaluer**
 - 24 mars 2016
- **Retour des dossiers d'autoévaluation à la Présidence**
 - Fin avril 2016
- **Fin du dépôt des dossiers de champs et d'évaluation des formations**
 - 13 octobre 2016





VOLET FORMATION

Ressources

- HCERES
 - www.hceres.fr
 - Document de la vague C
- Cellule d'appui au pilotage de l'URCA
 - Caroline CALMUS
- Équipe présidentielle et VP-CFVU



UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE



ANNEXE 2 :

- **Délibération sur les écoles doctorales**

Délibération de la Commission RECHERCHE de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

La commission RECHERCHE de l'Université de Reims Champagne-Ardenne réunie en sa séance du Mardi 15 mars 2016 a approuvé à l'unanimité la proposition de constitution d'un collège doctoral pour l'URCA incluant 4 école doctorales (1 ED Agrosciences et environnement, 1 ED Biologie-Santé, 1 ED SHS, 1 ED Sciences pour l'ingénieur, physique-chimie et numérique).

*Le Vice-Président Recherche
Pr. Laurent Martiny*

ANNEXE 3 :

- **Bilan annuel de prévention 2014-2015**



BILAN ANNUEL SUR LA PREVENTION DES RISQUES A L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE

Bilan de l'année 2014/2015

Document validé par le CHSCT le 18 novembre 2015 –présenté au le CT le 8 février et à présenter au CA



Vincent CONRAD

INTRODUCTION

Le bilan prévention de l'année 2014-2015 constitue le 13^e bilan depuis le lancement de la campagne Objectif Sécurité en janvier 2002. Ce rendez-vous annuel constant assure une continuité de l'évolution de la prévention des risques, indépendamment des changements de politique ou d'organisation de l'établissement.

L'URCA dispose ainsi d'un historique de sa politique de prévention qui permettra de prouver à qui le demande que la préoccupation de la santé et de la sécurité des personnels est une priorité constante depuis de nombreuses années et que même si de nombreuses actions restent à faire, la progression dans ce domaine depuis ces dernières années est flagrante.

Cette nouvelle étape permet de faire un point d'avancement des grandes orientations et objectifs fixés l'an dernier et de proposer, en accord avec les orientations stratégiques du programme de prévention du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, de nouvelles orientations ou la poursuite des objectifs déjà fixés et pas encore tout à fait atteints.

Vincent CONRAD – Conseiller en prévention des risques

1^{ère} PARTIE

Etat des lieux

2014/2015



ETAT DES LIEUX CONCERNANT LES RISQUES A L'UNIVERSITE

Cette rubrique se base sur différentes sources d'informations, indépendantes des questions relatives à l'organisation de la prévention des risques. Elle permet de dresser un état des lieux relatif aux problèmes de sécurité, situations à risques et événements qui se sont produits au cours de l'année. Le dispositif de signalement des problèmes de sécurité et les déclarations d'accident sont les principales sources d'alimentation de cette rubrique.

Cet état des lieux pourrait être complété par les résultats de la Grande Enquête de Prévention réalisée de février à avril 2015, mais dont les résultats n'ont pas encore été étudiés par le groupe de travail du CHSCT sur la prévention des RPS. Le résultat de l'enquête et les actions proposées en conséquence feront l'objet d'une publication particulière au cours de l'année 2015-2016.

La synthèse des statistiques est présentée en annexes :

- **Annexe 1** : Bilan des cahiers d'hygiène et sécurité et tickets prévention
- **Annexe 2** : Bilan des statistiques d'accidents pour l'année 2014-2015
- **Annexe 3** : Rapport de l'inspection santé sécurité de l'Université (octobre 2010) avec mise à jour des suites données au 15 juillet 2015.

Si à première vue, le retour régulier chaque année des mêmes problématiques laisse à penser que rien n'est fait pour les traiter, une vision plus précise permet de constater que des actions sont mises en place et que les services concernés ne restent pas sans rien faire. Certains problèmes relatifs à la structure et aux défauts de conception certains bâtiments ne sont pas évidents à régler. L'évolution tend tout de même vers le traitement définitif des problématiques posées

1) Les problématiques liées aux bâtiments et installations

a) La ventilation des locaux

- **Bâtiment 18 Moulin de la Housse** : La problématique des odeurs de type chimique reste encore d'actualité. Plusieurs interventions ont été faites, notamment pour tenter d'isoler le local technique des centrales d'air, des terrasses extérieures où se trouvent les évents des sorbonnes des laboratoires. Des tests fumigènes ont démontré que cette solution était insuffisante. La DPLDD a fait chiffrer deux solutions qui seront testées fin 2015 en vue de définir laquelle sera la mieux adaptée. La solution retenue sera mise en œuvre dans le cadre du budget 2016. Il s'agit soit de décaler la grille d'arrivée d'air neuf au-delà de la terrasse pour éviter une reprise de l'air vicié des sorbonnes, soit de rehausser les évents des sorbonnes. Le problème devrait être définitivement réglé d'ici fin 2016

b) La température

- Les locaux du 4 et du 14 Bvd de la Paix ont été équipés de climatiseurs qui, sans résoudre totalement le problème, contribuent à diminuer l'impact des fortes chaleurs au sein des locaux. Les services présents au 4 et au 14 Bvd de la Paix devraient déménager au cours de l'année 2016. La question se pose toujours au bâtiment 13 du campus Croix Rouge. Les films anti-UV posés sur les vitres ont une efficacité limitée selon les usagers. La structure du bâtiment rend difficile la réinstallation de stores extérieurs. Il serait nécessaire de disposer de stores internes et d'équiper les locaux les plus chauds avec les climatiseurs sur la base de ce qui s'est fait au Bvd de la Paix.

c) **L'étanchéité**

La source du problème d'étanchéité du bâtiment 13 de Croix Rouge a été identifiée (perçement de la dalle suite à des travaux électriques). Le problème d'étanchéité a été traité. La remise en état des locaux sera prise en charge par l'assurance de l'entreprise ayant réalisé les travaux.

d) **Le taux d'occupation des locaux de travail**

La problématique n'a pas évolué au cours de l'année. Néanmoins des solutions se dégagent pour 2016 avec différentes « opérations tiroirs » liées à la mise en service du bâtiment 18 du campus Croix Rouge, qui libèrera des m² dans d'autres bâtiments du campus. Par ailleurs les services présents au 4 et au 14 bvd de la Paix devraient déménager d'ici fin 2016.

2) Les problématiques liées aux conditions de travail

- Le CHSCT et le Service Prévention des Risques ont été alertés sur plusieurs situations sources de Risques Psycho-Sociaux, notamment au sein des deux IUT de l'URCA. Le traitement de ces deux situations a mis en évidence une défaillance dans la prise en compte le plus en amont possible des situations de ce genre. En effet, les situations, à l'origine relatives à des questions d'organisation du travail, n'ayant pas été traitées efficacement dès leur apparition, celles-ci se sont aggravées et transformées en problèmes conflictuels et le CHSCT a été sollicité alors que son rôle est de travailler dans la prévention pour éviter que les situations signalées ne se reproduisent.
- Par ailleurs, le Service Prévention des Risques a constaté une recrudescence des demandes de consultations médicales de pathologies professionnelles liées à des situations à risques psycho-sociaux.
- Le développement des activités du Service Qualité de Vie au Travail au sein de la DRH permet de disposer d'un pilotage des actions relatives à la fois aux aménagements de postes de travail, à l'organisation du travail, à l'adaptation des postes de travail pour les personnels en situation de handicap. La prise en compte des situations à Risques Psycho-Sociaux est également pilotée par ce service qui travaille en collaboration étroite avec le service de médecine de prévention et le service prévention des risques. Le bilan des actions du service Qualité de Vie au travail n'est pas présenté dans ce rapport.

La consultation des documents en annexe et toute demande de renseignement complémentaire auprès du Service Prévention des Risques pourront apporter des précisions sur ces points si nécessaire.

2^e PARTIE

Bilan de l'année 2014/2015



BILAN RELATIF AUX GRANDES ORIENTATIONS DE LA PREVENTION POUR 2014-2015

Suite à la présentation du rapport annuel de prévention 2013-2014, la direction de l'URCA a proposé au CHSCT de travailler sur 6 grandes orientations de prévention pour l'année 2014-2015. Les 6 grandes orientations suivantes ont fait l'objet d'une validation par le CHSCT le 30 janvier 2015. En voici le bilan.

1) Mise en œuvre d'un schéma directeur relatif à la prévention des risques au sein de l'URCA et plus généralement dans le cadre de la COMUE « Université de Champagne »

Le chantier n'a pas encore débuté. Néanmoins quelques réflexions ont débuté sur le sujet et seront développées au cours de l'année 2015-2016 pour laquelle il est proposé de reconduire cette grande orientation.

2) La réforme du Document unique d'évaluation des risques

Le questionnaire de la « Grande Enquête de prévention » a été validé par le CHSCT. L'enquête a été lancée à la mi-février 2015 et jusqu'à la mi-avril 2015. Un taux de réponse de 50 %, plutôt correct dans le cadre d'une enquête, ne permet pas de déduire de façon exacte la situation réelle de l'établissement dans le domaine de la prévention des risques et donc d'en déduire un Document Unique d'Evaluation des Risques représentatif. Par ailleurs l'exploitation des données par le groupe de travail du CHSCT sur la prévention des Risques Psycho-Sociaux n'a pas encore pu être faite. Ce point devra faire l'objet d'une réorientation dans le programme de prévention 2015-2016

3) Le développement de la Qualité de Vie au travail

Une recrudescence de situations à risques psycho-sociaux a été observée depuis ces dernières années. L'URCA a essentiellement mis en place des actions de prise en charge des situations sources de RPS, mais n'a pas assez développé la prévention primaire et secondaire. Les analyses de situations sources de RPS faites au cours de l'année, notamment dans les IUT, ont montré que l'émergence des situations sources de RPS constatées était souvent liée à l'absence de prise en charge efficace et rapide d'une situation initiale simplement liée à l'organisation du travail et qui a dérivé. L'absence notamment d'enquête administrative lors de certaines situations conflictuelles est mise en avant.

Le plan de formation a intégré un parcours complet de formation au « management », incluant la prévention des RPS, à destination des personnels ayant une fonction d'encadrement. Par ailleurs des séances de sophrologie ont rencontré un vif succès.

Le service qualité de vie au travail, rattaché à la DRH a procédé à de nombreux aménagements de postes, notamment pour les personnels bénéficiant du statut de personne en situation de handicap. La prise en charge individuelle des personnes en situation de souffrance au travail devient également systématique. Des réunions mensuelles sont réalisées en partenariat avec la DRH, le Service Prévention des Risques et le service de médecine de prévention.

Par contre, la convention de partenariat avec la MGEN n'a pas encore été renouvelée. Le comité de pilotage mis en place dans le cadre de la convention ne s'est pas encore réuni. Il est urgent de le mettre en œuvre dès la rentrée prochaine. Une réunion préparatoire au renouvellement de la convention et à la mise en œuvre d'un plan de formation pour 2015-2016 a eu lieu début juillet.

L'exploitation des résultats de la Grande Enquête de Prévention 2015 devrait permettre de mettre en place un plan de prévention des RPS présentant à l'ensemble des personnels un programme de prévention précis, au niveau primaire,

secondaire et tertiaire. Une relance de la Grande Enquête de prévention en 2017 devrait permettre de mesurer les premiers effets des actions à mettre en place en 2015-2016.

4) La gestion des situations de crise

Le groupe d'enquête du CHSCT concernant l'incident du pôle santé en mai 2014 a présenté ses conclusions et ses préconisations en réunion du CHSCT le 30 janvier 2015. Un groupe de travail du CHSCT a été mis en place lors de la réunion du 7 avril 2015 et s'est réuni une première fois le 11 juin dernier.

Etant donné que la communication est un des éléments essentiels pour la gestion d'une situation de crise, un dispositif appelé LABURGENCES a été mis en place. Ce dispositif consiste à mettre en place et tenir à jour un annuaire de gestion de situation de crise permettant pour chaque laboratoire présentant des risques de par son activité, de désigner de un à quatre référents et de transmettre les coordonnées téléphoniques mobiles professionnelles le cas échéant, ou personnelles si nécessaire, de chacun d'eux afin qu'ils puissent être contactés pour transmettre des informations utiles aux services de secours en cas d'intervention.

Cette orientation sera reconduite en 2015-2016.

5) L'Etude de faisabilité relative à l'organisation de la prise en charge de la santé des personnels en interne

Ce point, piloté par la Vice-Présidente chargée des ressources humaines et des relations sociales n'a pas évolué au cours de l'année.

Les représentants des personnels au CHSCT ont néanmoins réaffirmé leur confiance et leur soutien en l'équipe du professeur DESCHAMPS et ont rappelé l'intérêt de travailler avec un service de médecine de prévention externe indépendant de l'URCA. Ils souhaitent qu'il y ait un renforcement de la collaboration notamment en augmentant le nombre de créneaux de visites et par conséquent le tiers temps consacré sur le terrain à la prévention.

La question du suivi médical des agents des sites de Troyes et de Chaumont se pose. Les agents revendiquent la possibilité d'avoir un suivi médical au niveau local. Une réflexion doit être menée en partenariat avec l'UTT.

6) L'intégration de la prévention des risques dans le travail sur les fiches de postes

Le service prévention des risques n'a pas encore été associé aux réflexions sur la modification des fiches de poste et la réalisation de fiches métiers. S'il est normalement prévu d'associer à la fiche de poste les formations obligatoires nécessaires, notamment dans le domaine de la prévention des risques, la question des fonctions transversales n'a pas été traitée. Ces fonctions sont en effet indépendantes du poste occupé et font l'objet de nominations par ailleurs (lettres de mission, désignation officielle etc...). L'objectif est reconduit pour 2015-2016

7) Le suivi de la prévention des risques au quotidien

Cette 7^e orientation permet de rappeler les indicateurs habituels du niveau de prévention, qui sont présentés chaque année dans le bilan annuel et permettent d'avoir un état des lieux général de la prévention des risques. Les principaux indicateurs portent sur les points suivants :

Le bilan détaillé est présenté ci-après

BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION 2014-2015

a. Le fonctionnement du CHSCT (réunions – visites – enquêtes...)

- i. **Renouvellement du CHSCT suite aux élections professionnelles de décembre 2014**
Le CHSCT a été renouvelé début 2015
- ii. **Formation des membres du CHSCT**
La formation n'a pas pu être mise en place. Une programmation est cependant envisagée pour début 2016. Cette formation pourrait se faire en commun avec les membres du CHSCT de l'UTT.
- iii. **Organisation administrative et logistique du fonctionnement du CHSCT**
Une réunion de travail a été organisée autour du président, de la vice-présidente chargée des ressources humaines et des relations sociales, de la directrice générale des services, de la directrice adjointe des ressources humaines, du conseiller de prévention et du secrétaire du CHSCT, le 12 mai 2015. La réunion avait pour objectif de revoir le fonctionnement du CHSCT notamment pour permettre aux représentants des personnels de mieux s'approprier cette instance et d'y jouer pleinement leur rôle. Un séminaire est programmé le 24 septembre pour permettre à chacun de bien cerner son rôle au sein du CHSCT et de remplir ses missions dans le cadre réglementaire prévu. L'inspectrice Santé Sécurité au Travail référente pour l'URCA sera co-animatrice de cette réunion.
- iv. **Dynamique du Comité et suivi des délibérations**
Le CHSCT s'est réuni à 6 reprises les 18 septembre, 23 octobre, 25 novembre (réunion extraordinaire relative à trois situations à risques psycho-sociaux), 18 décembre 2014, 30 janvier et 7 avril 2015. Le Service prévention des risques s'est efforcé de transmettre les documents relatifs aux réunions et les convocations dans les délais impartis. Un effort doit être fait concernant la transmission et la validation des comptes rendus des réunions. Le suivi des délibérations est assuré.

Il n'y a pas eu de visites du CHSCT au cours de cette année. Des représentants des personnels ont participé au groupe de travail relatif à la mise en place de la Grande Enquête de prévention 2015 (2 réunions). Le CHSCT a réalisé deux enquêtes. La première sur l'incident du Pôle santé le 26 mai 2014 (conclusions rendues le 30 janvier 2015). La seconde a porté sur l'altercation d'une enseignante de l'IUT avec son directeur, altercation qualifiée d'accident de service après expertise (travaux du groupe en cours de finalisation).

b. L'organisation et le fonctionnement de la prévention sur les sites et dans les unités de travail

- i. **Tenue à jour des listes et suivi des désignations officielles et lettres de mission**
A ce jour le réseau des assistants de prévention se présente comme suit :
 - Assistants de prévention de sites : 22 sites dénombrés et disposant chacun d'un assistant de prévention de site avec lettre de mission. Le temps cumulé consacré à la fonction correspond à 3 ETP.
 - Assistants de prévention de laboratoires : 75 unités de travail dénombrées. 4 n'ont pas d'assistant de prévention. 4 n'ont pas de lettre de mission. Plusieurs unités de travail ont plusieurs assistants de prévention. Plusieurs unités de travail de faible taille partagent un même assistant de prévention. Le nombre total d'assistants de prévention est

actuellement de 67 assistants de prévention. Le temps cumulé consacré à la fonction correspond à 3,4 ETP.

ii. Animation des deux réseaux d'assistants de prévention et assistance individuelle selon les besoins

La réunion annuelle des assistants de prévention des sites a eu lieu le 17 juin dernier. Un compte rendu de cette réunion a été rédigé. 16 AP ont participé à la réunion.

La réunion annuelle des assistants de prévention des laboratoires a eu lieu le 26 juin dernier. Un compte rendu de cette réunion a été rédigé. 42 AP ont participé à la réunion.

Le groupe de travail « Grand Campus » constitué d'assistants de prévention de laboratoires s'est réuni à trois reprises au cours de l'année. L'objectif du groupe porte pour commencer sur la mise en place d'une application de gestion des inventaires de produits dangereux. Un choix a été fait parmi plusieurs offres étudiées. Une réunion s'est déroulée spécifiquement avec les AP des laboratoires du Pôle santé pour présenter le projet de magasin centralisé de produits dangereux qui devrait être mis en place dans le cadre de la réorganisation du Pôle santé. Le projet de logiciel permettant l'inventaire et le suivi des produits dangereux a fait l'objet d'un dossier présenté au COCOON (commission chargée de valider tout projet de déploiement d'un logiciel au sein de l'URCA). Le projet a été validé. Un appel d'offre devrait être lancé début 2016.

iii. Formation initiale et continue des assistants de prévention

Dans le cadre de la formation continue, une réunion d'information sur la mise en place du marché des Equipements de Protection Individuelle a été réalisée et suivie quelques mois plus tard, d'une réunion d'informations sur le port des protections respiratoires, organisée dans le cadre du marché public de fourniture des Equipements de Protection Individuelle.

Par ailleurs, deux AP de laboratoires nouvellement nommés ont suivi début 2015 une session de formation des AP de laboratoires, d'une durée d'une semaine, organisée par le SERFA de l'Université de haute Alsace.

iv. Assistance aux responsables de site pour la sécurité du public et des personnels pour la mise en œuvre de leurs missions dans ce domaine

Il n'y a pas eu d'actions dans ce domaine au cours de l'année 2014/2015

c. La prévention des risques en lien avec les associations étudiantes

i. Suivi des signatures des conventions d'occupation des locaux par les associations étudiantes, en lien avec le BVE et le Vice-Président Etudiant

Le service Prévention des Risques a été associé au BVE et au Vice-Président Etudiant pour retravailler sur la procédure relative aux conventions d'occupation des locaux par les associations étudiantes. Le pilotage du projet a été repris par le BVE.

ii. Formations et informations relatives à l'organisation de manifestations exceptionnelles

Le Service Prévention des Risques a assisté les associations étudiantes pour la préparation des dossiers de demande de manifestations étudiantes concernant notamment les soirées et autres manifestations festives ou culturelles. 31 dossiers d'associations étudiantes ont été traités par le service au cours de l'année universitaire.

d. Le suivi médical des personnels

i. Gestion administrative du suivi médical des agents

Le nombre de visites médicales reste stable. Le service prévention des risques a repris en totalité la gestion des visites médicales et les convocations sont maintenant signées par le

conseiller de prévention. On note une augmentation du taux d'absentéisme, liée soit à l'oubli du rendez-vous ou à des difficultés de transmission des convocations.

A l'occasion du changement semestriel d'internes au sein de l'équipe du service de médecine de prévention, une réunion d'information a eu lieu au sein du service, avec Nathalie BERTAULT, chef du service qualité de vie au travail et Vincent CONRAD conseiller de prévention, pour expliquer les modalités de collaboration entre l'URCA et le service. Ces réunions devront être renouvelées tous les 6 mois.

ii. Suivi des agents nécessitant une aptitude médicale particulière au poste de travail

Lorsqu'un agent a besoin d'un certificat de non contre-indication pour l'exercice d'une activité particulière, celui-ci est envoyé en consultation dite « de pathologie professionnelle », et un courrier est adressé au médecin de prévention pour l'en informer. Une copie du certificat est ensuite adressée au Service Prévention des Risques.

iii. Organisation des activités de « tiers temps » en association avec le CHSCT

Un bilan annuel des activités de tiers temps est réalisé. En dehors des participations aux réunions et groupes de travail, ce tiers temps est essentiellement consacré à des études de poste en relation avec le service qualité de vie au travail.

iv. Collaboration avec le service « Qualité de vie au travail » pour les études et aménagements de postes

Après quelques mises au point nécessaires et l'élaboration d'une procédure précise de gestion des dossiers relatifs aux aménagements de postes, la collaboration entre le service qualité de vie au travail, le service prévention des risques et le service médecine de prévention fonctionne de manière mieux coordonnée.

Il y a eu 9 réunions de travail. Le service de médecine de prévention n'a participé qu'à une d'entre elles.

La collaboration a cependant permis de suivre 36 membres du personnel et de réaliser 18 études de postes de travail.

Le bilan détaillé relatif au suivi médical des agents est présenté en **annexe 4**

e. La mise à jour des Documents Uniques d'Evaluation des Risques

On constate pour l'année 2014-2015 une hausse importante du taux de mises à jour des DUER des laboratoires de recherche (81 % soit +20 %) et des laboratoires et ateliers d'enseignement (82 % soit +44 %). C'est en général le cas lorsque le Service Prévention des Risques réalise ses Visites de sécurité biennales dans les laboratoires. 4 laboratoires ont un retard de 1 an, 7 laboratoires ont un retard de 2 ans et un laboratoire cumule un retard de 5 ans !

Pour les sites de l'URCA, on observe une baisse du taux de mises à jour des DUER (76 % soit - 12 %). 2 sites ont un retard d'1 an, un site a un retard de 2 ans et un site cumule un retard de 6 ans !

Pour les services communs le taux de mise à jour cette année est de 57 % (- 43%) avec 3 services en retard d'1 an. Pour les services centraux, cette année le taux de mise à jour est de 67 % (- 33%). Il est utile de rappeler que la mise à jour du DUER doit règlementairement être faite tous les ans.

Le bilan relatif à la mise à jour des DUER est présenté en **annexe 5**

f. La visite de sécurité de l'ensemble des laboratoires et départements d'enseignement pour la mise à jour du rapport d'étape de prévention des risques

Le document support de réalisation des rapports d'étape pour les laboratoires a beaucoup évolué pour cette quatrième campagne biennale de visite 2014-2015, ce qui limite les possibilités de comparaison des scores obtenus par les sites au cours de cette campagne par rapport aux campagnes précédentes. Ainsi le score moyen est passé de 78 % en 2012-2013 à 77 % en 2013-2014. Si on constate que le site le mieux classé dispose d'un score de 98 %, le site le moins bien classé reste à 42 %. 5 laboratoires sont encore un score inférieur à 50 % alors que c'est la 4^e campagne de visite.

Chaque responsable de sécurité de site et assistant de prévention dispose de son propre rapport d'étape détaillé avec des commentaires sur les points restant à améliorer ou çà mettre en œuvre. Ces personnes reçoivent en outre un bilan général commenté leur permettant de se positionner par rapport au classement général. L'intérêt du dispositif est une double approche, par site et par thématique.

Le bilan relatif à la 4^e campagne biennale de visite des laboratoires est présenté en **annexe 6**

g. la formation à la sécurité des personnels

i. Parcours prévention pour les nouveaux arrivants

Pour l'année 2014 – 2015, le dispositif du Parcours Prévention a été reconduit à la rentrée et à permis de former 208 personnes (doctorants compris). La formation s'est déroulée en 5 sessions (1 et 4 septembre, 14 octobre 2014, 15 janvier et 15 avril 2015).

ii. Suite de la formation des chargés d'évacuation

La formation des chargés d'évacuation est assurée par les assistants de prévention des sites, avec l'appui, si nécessaire, du Service Prévention des Risques. Le service Prévention des Risques a assuré la formation des chargés d'évacuation de la BU santé.

iii. Formation des membres du CHSCT et des assistants de prévention

Cette formation n'a pas pu être organisée courant 2014-2015. Le CHSCT a été renouvelé début 2015.

iv. Mise en place de la formation sécurité des agents des services techniques des sites

Cette formation n'a pas pu être organisée courant 2014-2015

v. Formations et informations sur les Equipements de Protection Individuelle

Dans le cadre du marché de fourniture d'EPI, les prestataires sont tenus de réaliser des actions de formation et d'information relatives au port des EPI.

- une session de formation à la protection contre les chutes de hauteur a été organisée le 17 avril et a permis de former 5 personnes
- une session d'informations sur le port des protections respiratoires a été organisée le 10 juin et a permis de former 14 personnes.
- Une intervention au cours de la réunion annuelle des assistants de prévention des laboratoires le 26 juin a permis d'apporter des éléments d'information sur le port des gants de protection jetable pour la manipulation de produits chimiques.

Le bilan relatif à la formation sécurité des personnels est présenté en **annexe 7**

h. La gestion des situations d'urgence

i. Suivi de l'organisation des exercices semestriels d'évacuation des locaux

On constate une légère baisse du taux d'exercices d'évacuation réalisés courant 2014-2015. Par ailleurs, le Service Prévention des Risques a été alerté à plusieurs reprises sur la qualité des exercices, dont les rapports ne reflètent pas toujours les difficultés rencontrées dans leur déroulement. Si tous les exercices font l'objet d'un rapport détaillé, il faut noter qu'il y a encore nécessité de rappeler à l'ordre certaines personnes qui ne respectent pas les consignes de sécurité

Le bilan relatif aux exercices d'évacuation est présenté en **annexe 8**

Par ailleurs, le Service Prévention des Risques réalise chaque année un point d'avancement sur l'organisation de la prévention à l'URCA, au regard du « livre des références », réalisé par l'inspection santé sécurité au travail du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce point est visible en **annexe 9**.

i. Autres actions notables

Marché de fourniture d'Equipements de Protection Individuelle : Le marché de fourniture des EPI a été mis en place au début de l'année universitaire 2014-2015. Malgré quelques nécessaires ajustements et adaptations liées au fait qu'il s'agisse du premier marché consacré à ce type de marchandises, ce lui ce se déroule globalement bien. Les prestataires assurent le rôle de conseil d'information et de formation qui est lié à leurs missions. Les mises à jour de la liste des marchandises sont faites selon les besoins exprimés par les utilisateurs.

Gestion centralisée des produits chimiques : Le service prévention des risques a poursuivi son travail préparatoire à l'acquisition d'une application de gestion des produits dangereux, en association avec le groupe de travail des assistants de prévention des laboratoires, et plus spécifiquement avec les AP des laboratoires du Pôle santé. Une analyse comparative de plusieurs logiciels a été réalisée et a permis de mettre en évidence l'un d'entre eux qui permet en outre d'assurer un tableau de bord de suivi de la prévention des risques sur d'autres thématiques et notamment la réalisation d'un Document Unique d'Evaluation des Risques. Le principe d'acquisition d'une application générale de suivi et gestion de la prévention des risques a été validé par le COCOON au cours de l'année. La concrétisation devrait se faire pour 2016.

Diagnostic « Atex » : Le service prévention des risques a fait réaliser le diagnostic obligatoire des locaux dans lesquels la formation d'atmosphères explosives est possible. Le prestataire, la société Tilda Conseil, a réalisé les Documents Relatifs à la Protection Contre l'Explosion (DRPCE). Il a associé à ces DRPCE des comptes rendus de visite avec un certain nombre de conseils et préconisations d'actions ou de travaux pour améliorer la prévention des risques. Ces documents ont été envoyés aux laboratoires concernés pour suite à donner. Une synthèse des travaux d'amélioration a également été faite et transmise à la DPLDD pour suite à donner. Un affichage des pictogrammes « Atex » est en cours dans les locaux concernés. Une étude est en cours pour équiper les laboratoires concernés avec des détecteurs de gaz mobiles.

Vérification périodique des sorbonnes de laboratoires : Suite à la campagne de travaux réalisés depuis le diagnostic des sorbonnes de 2010, un nouveau diagnostic a été réalisé début 2015. Ce diagnostic a montré que 74 % du parc des 325 sorbonnes contrôlées était conforme. Les non conformités concernent essentiellement le Pôle santé et l'ESIReims, dont les installations devront faire l'objet de travaux de mise en conformité.

Fiches individuelles d'exposition aux produits chimiques dangereux : Le Service prévention des risques a accueilli Tiphany TURLIN, stagiaire de licence professionnelle Sécurité et Prévention des Risques Professionnels de fin mars à fin juin 2015. Elle a travaillé sur l'élaboration d'un modèle de fiche individuelle d'exposition aux produits chimiques dangereux pour les personnels des laboratoires. Le prototype présenté à la réunion des AP des laboratoires fin juin, devrait être mis en place courant 2016.

ANNEXE 4 :

- Programmes d'actions de prévention 2015-2016



PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES A L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE

Perspectives pour l'année 2015/2016

Validées par le CHSCT en date du 13 janvier 2016

Présentées au CT le 8 février 2016 et à présenter au CA



Vincent CONRAD

3^e PARTIE

Grandes orientations et programme d'actions pour l'année 2015/2016

Programme validé par le CHSCT en séance du 13 janvier 2016



LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA PREVENTION POUR 2015-2016

Tenant compte de l'évolution des actions de prévention au sein de l'URCA ces dernières années, les 5 grandes orientations de prévention pour l'année 2015-2016 ont été fixées ci-dessous. Certaines sont nouvelles, d'autres sont reprises ou réorientées dans la continuité des actions réalisées au cours de l'année précédente.

Les 5 grandes orientations suivantes sont proposées :

1) Réflexion quant à la mise en œuvre d'un tableau de bord informatique de gestion de la sécurité à l'URCA

Objectif : Améliorer le suivi des actions relatives à la prévention des risques en vue de mieux maîtriser les risques et de faciliter la réalisation de synthèses facilement exploitables pour permettre à la présidence un pilotage plus aisé de la politique de prévention des risques.

Travail préparatoire d'investigation réalisé avec un groupe de travail d'assistants de prévention des laboratoires. Projet présenté au COCOON début 2015 ayant obtenu un avis favorable. Le projet sera présenté pour avis au CHSCT.

Après validation du principe, Un appel d'offre pourra être préparé et lancé dès obtention d'un budget pour ce projet.

Indicateurs : Point d'avancement du projet

2) Le développement de la qualité de vie au travail et de la prévention des RPS

Exploitation de la Grande Enquête de prévention réalisée en 2015. Analyse des résultats, réalisation d'un plan d'action de prévention des RPS en conséquence. Communication de ce plan d'actions et mise en œuvre. Préparation d'une nouvelle enquête de prévention en 2017 pour faire un point sur l'évolution de la situation

Indicateurs : Point d'avancement de la préparation puis de la réalisation du plan d'actions de prévention des RPS. Nombre d'aménagements de postes réalisés – nombre de situations à risques psychosociaux traitées. Point d'avancement du questionnaire de l'enquête de prévention 2017.

3) La gestion des situations de crise

Mise en place de procédures de gestion de situations de crise et d'organisation de cellules de crise au niveau central et sur chaque site. Annuaire de gestion de crise regroupant les coordonnées de tous les acteurs indispensables à contacter en cas de situation de crise.

Indicateurs : Niveau d'avancement de la mise à jour de l'annuaire de gestion de crise et des procédures. Bilans des exercices de simulation éventuellement réalisés.

4) L'évolution de la prise en charge de la santé des personnels

Déploiement d'un dispositif de suivi médical des agents, délocalisé à Troyes, en partenariat avec l'UTT pour éviter aux personnels de Troyes et de Chaumont d'avoir à se déplacer à Reims.

Augmentation du nombre de créneaux de visites médicales pour les personnels situés à Reims

Indicateurs : Statistiques relatives au suivi médical des agents et aux activités de tiers temps réalisées par le médecin de prévention (études de postes, visites, participations aux réunions et groupes de travail)

5) La prise en compte au niveau individuel de la prévention

Réalisation d'une fiche individuelle prévention annexée à la fiche de poste permettant de dresser un état des lieux concernant les obligations de formation sécurité et de suivi médical des personnels exposés à des risques particuliers. Cette fiche prendra également en compte les fonctions transversales occupées par chaque personnel dans le domaine de la prévention des risques. La fiche serait complétée lors des entretiens d'évaluation annuels.

Indicateurs : Validation du modèle de fiche et nombre de fiches réalisées.

ANNEXE 5 :

- Participation de l'URCA au projet d'Université Franco-Azerbaidjanaise (UFAZ)

PROJET D'UNIVERSITE FRANCO- AZERBAIDJANAISE (UFAZ)

Contexte

L'Azerbaïdjan compte parmi les pays identifiés par l'état français en accord avec la CPU, pour le développement de partenariats en matière universitaire.

Renforcement en cours de la coopération éducative et universitaire avec le pays. Création d'un lycée français à Bakou en 2013. Fort besoin en cadres de l'économie azerbaïdjanaise. Création d'une université Franco Azerbaïdjanaise.

Université franco-azerbaïdjanaise à Bakou.

Objectifs

- Le projet s'insère dans le système d'enseignement supérieur azerbaïdjanais avec la mise en place de formations ciblées qui répondent à des besoins identifiés notamment en ingénierie.
- Le projet s'inscrit dans le cadre général du programme de modernisation de l'enseignement supérieur azerbaïdjanais et il utilise les différents instruments (filiales d'excellence du programme Sabah, formation en langues, programme national de bourses)
- Le projet s'appuie sur un consortium d'établissements français piloté par l'Université de Strasbourg avec une approche pragmatique basée sur des coopérations historiques et en intégrant de nouvelles initiatives.
- Le projet est pérenne des points de vue économique (discussions en cours) et académique (formations de formateurs qui pourront prendre en partie le relais, mobilités sortantes aux niveaux master et doctorat ...)

Historique

La première réunion du groupe de travail franco-azerbaïdjanais, en vue du lancement de l'UFAZ, s'est tenue à Bakou les 26 et 27 octobre 2015. Accord sur le schéma général. Une première mission coordonnée par l'Elysée, le MAEDI, le MENESR et l'ambassade de France à Bakou a eu lieu au printemps

Pour mémoire : L'UFAZ est définie comme une structure hébergée par une université azerbaïdjanaise créée grâce à l'expertise française. Les deux universités pilotes sont aujourd'hui identifiées : l'université d'Etat du pétrole et de l'industrie et l'université de Strasbourg qui s'appuiera sur un consortium d'établissements du côté français.

L'objectif pour la partie Az, est la mise en place d'une université au standard européen avec l'appui de l'expertise française, pour rééquilibrer l'influence anglo-saxonne.

Les attentes de la partie Az sont fortes : priorités thématiques, assurance que l'université de Strasbourg portera la majorité des programmes et filières de l'UFAZ, démarrage des filières au niveau de la licence dès 2016, urgence d'une proposition d'offre française qui précise les contenus du projet et l'estimation budgétaire. La partie française a obtenu de son côté l'inclusion de tous les grades (LMD) dans les programmes et, la prise en compte de l'ensemble des partenariats bilatéraux dans le cadre de l'UFAZ, par le biais d'une labellisation.

Des travaux du groupe de travail avec nos interlocuteurs azerbaïdjanais, il en ressort les éléments négociés suivants :

- Les deux universités pilotes sont : l'université de Strasbourg et l'université d'Etat du pétrole et de l'industrie.

- une liste de thématiques prioritaires pour l'UFAZ identifiées par la partie A : Sciences (chimie, technologies de l'information et de la communication), ingénierie (géo-physique, pétrole et gaz, ingénierie mécanique, ingénierie du système, construction- génie civil, construction navale, génie chimique, équipements industriels), sciences économiques et de gestion (gestion, administration et gestion des entreprises).
- Des missions d'expertise seront prévues à cet effet ;
- développement de programmes de formations au niveau licence, master et doctorat : pour 2016, démarrage de 4 programmes de licence. La licence sera effectuée en 4 ans, selon le modèle azerbaïdjanais. La première année étant consacrée à renforcer les compétences linguistiques et en sciences de base. Un effectif de 100 étudiants est envisagé à ce stade ;
- mise à disposition d'un bâtiment (visité par le groupe de travail dans le cadre de la mission) qui devra être réaménagé pour répondre aux standards des formations proposées ;
- la contribution du programme national d'excellence Sabbah à l'UFAZ, la procédure de sélection des étudiants et le principe de l'octroi d'une bourse pour les étudiants az intégrant l'UFAZ ;
- langue d'enseignement : anglais. Le français sera introduit progressivement, dès la première année, de manière intensive ;
- gouvernance : 3 organes.
 - o Le groupe de travail franco-azerbaïdjanais poursuivra ses réunions de façon régulière (base mensuelle, par visio-conférence) en attendant la mise en place d'un comité de pilotage.
 - o Un conseil académique regroupant l'ensemble des établissements français et azerbaïdjanais partenaires au projet.
 - o Le Conseil d'université associant des représentants des établissements, des ministères et des entreprises.
 - o Bien que la question n'ait pas été clarifiée, il est envisagé une direction de l'UFAZ (directeur – directeur adjoint, par alternance française et azerbaïdjanaise) ;
- diplomation : double diplôme (celui de l'université française et celui de l'université du pétrole et de l'industrie) et un certificat valant diplôme de l'UFAZ. Par ailleurs, une procédure de labellisation sera mise en place pour intégrer et fédérer les autres partenariats bilatéraux, dans un objectif d'excellence.

Echéancier

Les établissements français doivent s'organiser en consortium, définir un budget et au-delà, le modèle économique pour l'UFAZ,

Identification des porteurs français des différents programmes, ainsi que leur contenu ;

Mobilisation d'un expert technique international (ETI) par le MAEDI permettra d'amorcer le projet UFAZ d'ici la fin de cette année.

Membre du comité de Pilotage actuel :

- Université de Strasbourg
- Université de Montpellier
- Universités de Rennes 1
- Universités de Reims champagne Ardenne

Rejoindront probablement le consortium :

- Université de Rouen
- Université de Nice Sophia Antipolis
- Université de Mulhouse
- ...

Demande au CA de l'URCA

L'URCA adhère à ce projet de construction de l'UFAZ et poursuit le travail dans le cadre du consortium avec les universités françaises partenaires du projet.

L'engagement suppose :

S'investir dans les enseignements à l'UFAZ dans le cadre du consortium

Etre susceptible de porter un projet de formation de codiplomation dans le cadre du consortium dans l'un des domaines de l'UFAZ

ANNEXE 6 :

- **Convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la formation initiale et continue pour les personnels de l'éducation nationale**

Convention « cadre » de partenariat pour la mise en œuvre de la formation initiale et continue pour les personnels de l'Éducation Nationale

ENTRE

L'académie de Reims, représentée par la rectrice chancelière des universités, Héliène INSEL
L'université de Reims Champagne Ardenne, représentée par le président, Gilles BAILLAT

Et sous le visa de l'ESPE de l'académie de Reims, représentée par sa directrice, Christine JOURDAIN

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) »,

Vu l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Reims de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

La présente convention définit, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École et de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, les objectifs communs et partagés pour la mise en œuvre de la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels et futurs personnels de l'Éducation nationale.

Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires.

Elle définit les principes de coopération entre les partenaires, leur contribution à la réalisation du projet de l'ESPE ainsi que les moyens qu'ils engagent pour atteindre ces objectifs.

Les objectifs communs sont déclinés suivant six axes :

- I. Formation initiale aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
- II. Formation continue et recherche
- III. Outils numériques
- IV. Coopération internationale
- V. Modalités de gestion et moyens délégués
- VI. Évaluation du dispositif et indicateurs

Préambule

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République instaure les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, chargées de la nouvelle formation professionnalisante des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation.

L'ESPE de l'académie de Reims est créée le 1^{er} septembre 2013 au sein de l'université de Reims Champagne-Ardenne, par l'arrêté conjoint du 30 août 2013 des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle-même composante avec statut d'école Interne, elle associe étroitement les autres UFR de l'URCA.

Elle collabore avec les services académiques.

L'ESPE est conçue comme un lieu de formation initiale et continue, pour les enseignants du premier et du second degré, ceux du supérieur et les professionnels de l'éducation. Elle est ouverte à l'ensemble des compétences et expériences qui, au travers des différents types d'enseignement universitaire (disciplinaire, didactique, professionnel), permet d'assurer une formation véritablement intégrée aux métiers de l'enseignement, fortement adossée à l'usage du numérique et à la recherche.

En conformité avec son dossier d'accréditation, le projet de l'ESPE de l'académie de Reims définit une stratégie en matières :

- de formation initiale et continuée, principe fondateur de l'ESPE
- d'Innovation pédagogique
- d'appui du développement régional

Les principes fondateurs du dossier d'accréditation de l'ESPE de l'académie de Reims tendent à proposer un continuum de formation dans une école accueillante et innovante où l'enseignant est considéré dans sa globalité. Ces principes consistent à :

- organiser et, avec les autres composantes de l'URCA, assurer les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre des orientations définies par l'État. Ces actions comportent des enseignements communs permettant l'acquisition d'une culture professionnelle partagée et des enseignements spécifiques en fonction des métiers, des disciplines et des niveaux d'enseignement,
- fournir des enseignements disciplinaires et didactiques mais aussi en pédagogie et en sciences de l'éducation,
- organiser des formations de préparation aux concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation,
- organiser des actions de formation continue des personnels enseignants du premier et du second degré et des personnels d'éducation,
- participer à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur,
- conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation,
- participer à la recherche disciplinaire et pédagogique,
- participer à des actions de coopération internationale,
- assurer le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes et favoriser le lien avec les équipes de recherche.
- prendre en compte les technologies de l'information et de la communication pour délivrer ses enseignements,
- former les étudiants et les enseignants à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques.

La présente convention s'appuie sur les spécificités de l'ESPE de l'académie de Reims et de l'ensemble des ressources en matière de formation pour définir les contributions de l'URCA et celles de l'académie à la mise en œuvre de la formation des personnels de l'Éducation nationale.

Leurs équipes pédagogiques intègrent des professionnels intervenant dans le milieu scolaire, notamment des personnels d'enseignement, d'inspection et de direction en exercice dans les premier et second degrés ainsi que des acteurs de l'éducation populaire, de l'éducation culturelle et artistique et de l'éducation à la citoyenneté.

Titre I. Formation initiale aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

A. La préprofessionnalisation en licence

La préprofessionnalisation mise en œuvre au sein des licences doit permettre aux étudiants de construire leur projet professionnel et constitue une entrée progressive dans le métier.

Selon les composantes de l'université, la préprofessionnalisation décline :

- un parcours "préparation aux métiers de l'enseignement" dans les maquettes de licence
- une adaptation des contenus d'enseignement sans modification de la structure des maquettes avec
 - soit la création de nouvelles unités d'enseignement ou nouveaux éléments constitutifs (EC) de préprofessionnalisation dans le cadre des UE transversales, UE libres ou EC de culture générale
 - soit la mise en œuvre d'un stage d'observation en établissement scolaire dans le cadre du projet professionnel personnalisé (PPP).

Stages d'observation ou de pratique accompagnée de licence dans les établissements scolaires

Les stages prévus au titre de la préprofessionnalisation, intégrés au cursus, placent les étudiants en situation d'observation ou de pratique accompagnée. Les services académiques transmettent au bureau des stages de l'ESPE une liste des établissements scolaires pour l'accueil des stages. Les étudiants effectuent les démarches auprès des établissements.

B. La formation initiale de master

Dans le respect du cadre national réglementaire et en concertation avec l'académie de Reims, les contenus de formation initiale sont élaborés sous la responsabilité de l'ESPE.

1. Les masters MEEF

Offre de formation "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation"

L'offre de formation portée par l'ESPE est composée :

- d'un master MEEF mention 1^{er} degré
- de cinq masters MEEF mention 2nd degré s'inscrivant dans les domaines suivants :
 - arts, lettres et langues
 - droit, économie, gestion
 - sciences, technologie, santé
 - sciences humaines et sociales
 - sciences, technologie, santé, et sciences humaines et sociales
- d'un master MEEF mention encadrement éducatif
- d'un master MEEF mention pratiques et ingénierie de la formation

Chacune de ces mentions peut comporter un ou plusieurs parcours.

Organisation du diplôme

Les deux années de master sont organisées en semestres crédités de 30 ECTS. Chaque maquette de master est composée d'UE, elles-mêmes déclinables en EC.

La description des contenus de formation se fait au travers des fiches EC qui constituent un outil d'information des étudiants.

Calendrier

Qu'il s'agisse de l'année de M1 ou de M2, le calendrier est établi conjointement au plus tard en juin de l'année précédant la rentrée par l'URCA, l'ESPE et l'académie de Reims :

- périodes d'examens communes à l'ESPE et aux 4 autres UFR
- périodes de vacances universitaires en accord avec le calendrier général de l'université
- périodes de stages qui peuvent être spécifiques en fonction des parcours.

Un accueil particulier des étudiants en M1 et des fonctionnaires stagiaires est organisé par l'URCA, l'ESPE et l'académie en début d'année.

Intervention des professionnels de l'Éducation nationale

Les masters des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation prévoient l'intervention de professionnels principalement de l'Éducation nationale.

Les professionnels de l'Éducation nationale participent aux commissions et jurys de validation des acquis des masters MEEF.

Les modalités d'intervention et de gestion sont définies au titre V de la présente convention.

Tronc commun

Dans le respect du cadre national réglementaire et en concertation avec l'académie de Reims, le tronc commun est élaboré sous la responsabilité de l'ESPE.

Évaluation de la formation par les étudiants

L'évaluation des enseignements par les étudiants participe d'une procédure plus globale d'évaluation de la formation visant à :

- ajuster les finalités, objectifs et modalités de chaque UE
- faire évoluer les dispositifs pédagogiques
- faire évoluer l'articulation de la formation alternée.

Cette évaluation repose sur un travail conjoint entre l'observatoire du suivi, de l'insertion professionnelle et de l'évaluation de l'URCA (OSIPE) et l'observatoire des formations de l'ESPE. Dans le cadre du suivi de cohortes, les services académiques faciliteront l'accès pour l'OSIPE aux coordonnées professionnelles des enseignants ayant suivi leur formation à l'ESPE. Le conseil de perfectionnement de chaque mention s'appuie notamment sur ce travail d'évaluation.

L'établissement scolaire, lieu d'accueil et de formation

L'académie s'engage à mettre en place des lieux d'accueil privilégiés pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et les fonctionnaires stagiaires. Un travail sera mené conjointement par l'académie et l'ESPE pour permettre aux établissements scolaires de jouer pleinement leur rôle de lieu de formation.

Dans le cadre des missions de l'ESPE en matière de recherche en éducation, l'autorité académique permet aux étudiants, aux stagiaires et aux chercheurs de recueillir des données dans les écoles et établissements scolaires de l'académie, dans le respect des règles de déontologie, d'éthique qui président toutes recherches dans les domaines concernés, et dans le respect des procédures.

Informations liées aux concours

L'ESPE est un lieu de relais des informations relatives aux concours de recrutement nationaux. À cet effet, l'académie transmet au service communication de l'ESPE les informations officielles disponibles.

Le rectorat communique les résultats des concours qu'il gère au service scolarité de l'ESPE pour relais et affichage dans les sites de formation.

Pour les étudiants ayant réussi le concours, des échanges de données numériques permettent de faciliter le suivi des fonctionnaires-stagiaires. Ces informations alimentent les indicateurs nécessaires à l'évaluation du dispositif de formation prévue au titre VI de la présente convention.

2. Le master 1

Dispositif

La première année de master concilie l'ensemble des exigences du concours, d'un master et de la préparation à l'entrée dans les métiers de l'enseignement et de la formation.

Procédures relatives aux stages

L'année M1 comporte des stages d'observation et de pratique accompagnée d'au moins 4 semaines.

Le choix des berceaux de stage se fait sous la responsabilité des autorités académiques en concertation avec l'ESPE pour le 2nd degré, et entre les directions des services départementaux de l'Éducation nationale et l'ESPE pour le 1^{er} degré.

Les modalités d'organisation des stages sont définies en annexe 1.

Moyens

Les moyens délégués sont définis au titre V de la présente convention.

3. Le master 2

Dispositif spécifique aux fonctionnaires-stagiaires

Les étudiants ayant réussi conjointement le master 1 et un concours de l'enseignement ou de personnel d'éducation s'inscrivent en master 2.

Fonctionnaires-stagiaires à temps plein, ils sont affectés par l'académie en établissement scolaire pour un demi-service en responsabilité et suivent leur formation à l'ESPE pour mi-temps.

L'année de formation destinée à ces étudiants qui ont le statut de fonctionnaire-stagiaire est une année de formation en alternance.

En tant qu'étudiants, ils doivent satisfaire aux conditions de validation de leur master selon les modalités arrêtées par l'université. En tant que fonctionnaires-stagiaires, ils doivent satisfaire aux attendus de compétences nécessaires à leur titularisation.

Procédures

Organisation des services d'enseignement

Les fonctionnaires-stagiaires sont affectés par l'académie en école ou en EPLE. L'affectation est prononcée par le rectorat pour le 2nd degré et les directions des services départementaux de l'Éducation nationale pour le 1^{er} degré, qui essaient de concilier le lieu de formation et le lieu de stage.

Dispositifs d'alerte

En cas de difficulté majeure rencontrée par un étudiant fonctionnaire-stagiaire, un dispositif permet d'informer les différents acteurs de la formation. Ce dispositif répond à un cahier des charges conjoint précisé en annexe 2.

Information des fonctionnaires-stagiaires

Pour répondre aux questions et aux requêtes de ce public, un travail d'information générale est proposé sur le site académique dès l'obtention des résultats aux concours. Outre les informations concernant leur affectation les fonctionnaires stagiaires ont accès à un livret d'accueil dans lequel se trouvent les contacts ESPE/URCA ainsi que ceux des services académiques. Une adresse électronique pfs@ac-reims.fr est à leur écoute et répond à leur demande.

La semaine d'accueil des PFS est organisée conjointement rectorat/ESPE. Elle permet d'assurer la meilleure information sur les points suivants : affectation, conditions d'exercice, tutorat, frais de déplacement, inscription, parcours de formation et autres.

Dispositif de tutorat mixte

La formation en alternance inclut un tutorat conjointement assuré par un personnel exerçant sur le lieu d'affectation du fonctionnaire-stagiaire, désigné par la rectrice d'académie et un personnel désigné par l'ESPE. Les deux tuteurs sont conjointement responsables du bon déroulement du processus d'alternance et concourent ensemble à l'évaluation du stage. Une charte du tutorat mixte, élaborée conjointement par l'ESPE et l'académie, précise les conditions de mise en œuvre de ce tutorat. Elle est rendue publique au plus tard en début d'année universitaire (annexe 3).

Évaluation du stage

Au sein du master, elle s'effectue conformément aux Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) et s'appuie sur le dispositif tutorat mixte.

Pour la titularisation, elle s'effectue conformément à l'arrêté en vigueur et s'appuie sur le dispositif « tutorat mixte ».

Assiduité

Les étudiants fonctionnaires-stagiaires ont une obligation d'assiduité en formation. L'ESPE transmet un état mensuel des absences à l'employeur qui assure le contrôle des justificatifs. L'académie informe en retour l'ESPE de la justification des absences identifiées en formation, de façon à ce que les jurys de semestre puissent en tenir compte conformément au règlement des études à l'URCA.

Moyens

Les moyens délégués sont définis au titre V de la présente convention.

Informations relatives aux étudiants fonctionnaires-stagiaires

L'académie et l'ESPE s'engagent à mutualiser les données concernant les fonctionnaires-stagiaires afin d'éviter les redondances des demandes faites en leur direction et de fiabiliser les informations dans le cadre d'une démarche qualité. Les échanges de données concernent notamment : les résultats au concours en amont de l'année de M2, le parcours de master, les lieux d'affectation, la constitution des dossiers, l'état des inscriptions des stagiaires et la gestion des absences.

Dispositif master 2 pour les étudiants titulaires d'un M1 MEEF non lauréats d'un concours de l'Éducation nationale

L'ESPE met en place des parcours de M2 MEEF adaptés pour les étudiants titulaires d'un M1 MEEF non lauréats d'un concours de l'Éducation nationale.

Ces formations comportent notamment :

- des enseignements mutualisés avec les M2 MEEF fonctionnaires-stagiaires
- des éléments de préparation au concours
- un stage d'observation et de pratique accompagnée en établissement scolaire
- des éléments permettant d'autres débouchés professionnels
- des stages hors Éducation nationale

Pour les étudiants titulaires d'un MEEF 1^{er} degré, le parcours adapté fait partie de la mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation (PIF).

Procédures

Stages en milieu scolaire (stages Éducation nationale)

Les étudiants effectuent le stage d'observation et de pratique accompagnée de 4 semaines au cours du 1^{er} semestre. Le choix des lieux de stages est réalisé par le rectorat en concertation avec l'ESPE pour le 2nd degré et

par les directions des services départementaux de l'Éducation nationale en concertation avec l'ESPE pour le 1^{er} degré.

Les modalités d'organisation des stages sont définies en annexe 1.

Stages hors Éducation nationale

Au cours du 2nd semestre, les étudiants effectuent un stage de 4 à 8 semaines dans des structures d'accueil leur permettant de s'inscrire dans des partenariats avec l'école ou de découvrir d'autres débouchés professionnels. Des stages en entreprises sont proposés aux étudiants se destinant notamment à l'enseignement technique et professionnel.

Les stages font l'objet d'une convention entre l'établissement d'enseignement supérieur, la structure d'accueil et l'étudiant, selon le modèle en vigueur à l'université.

Moyens

Les modalités de financement sont définies au titre V de la présente convention.

4. Les formations adaptées

Formation adaptée des fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un master 2 : le Diplôme Universitaire MEEF

Modules de formation en ESPE

Les fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un M2 bénéficient d'une formation adaptée. À ce titre, ils sont inscrits à l'ESPE.

La formation s'appuie sur les enseignements dispensés dans le cadre des masters MEEF fixé par l'arrêté du 27 août 2013. Elle intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues, et assure l'acquisition des compétences requises en référence au C2i2e.

Identification des besoins de formation des fonctionnaires-stagiaires

La rectrice préside une commission académique dont le directeur de l'ESPE est membre de droit.

La commission est réunie au plus tard au début du mois de septembre pour arrêter un parcours de formation adapté à chaque fonctionnaire-stagiaire.

Moyens

Les modalités de financement sont définies au titre V de la présente convention.

Formation adaptée des fonctionnaires – stagiaires titulaires d'un master MEEF : le DU Pratiques d'Enseignement et Didactique, Approfondissement (PEDA)

Les fonctionnaires – stagiaires titulaires d'un master 2 MEEF bénéficient d'une formation adaptée. À ce titre, ils sont inscrits à l'ESPE. Leur formation spécifique s'appuie sur un parcours progressif et intégré qui doit permettre l'acquisition des compétences communes attendues.

Formation en alternance des fonctionnaires – stagiaires dispensés de titre master 2

Les fonctionnaires-stagiaires qui n'ont pas une expérience significative d'exercice des métiers de l'enseignement sont placés en formation en alternance.

Dispositif

Ces fonctionnaires-stagiaires effectuent un stage en responsabilité dans les conditions réglementaires correspondant au grade et corps qu'ils intègrent.

Ils bénéficient d'une formation adaptée en fonction de leur profil personnel (cursus universitaire, expérience personnelle) et à ce titre sont inscrits à l'ESPE. L'adaptation de la formation est arrêtée par la commission académique présidée par la rectrice de l'académie.

La formation s'appuie sur les enseignements dispensés dans le cadre des masters MEEF fixé par l'arrêté du 27 août 2013. Elle intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues, et assure l'acquisition des compétences requises en référence au C2i2e.

Contenu de la formation

À ce titre, l'ESPE met en place des parcours de formation adaptés par l'intermédiaire d'un diplôme universitaire (DU) constitué d'UE de master MEEF existantes.

Titre II. Formation continue et recherche

La rectrice d'académie, responsable de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique de formation et des priorités s'y rapportant, est maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations déclinées par le plan académique de formation.

A. Intervention de l'ESPE en formation continue

Plan académique de formation (PAF)

A partir du cahier des charges de la formation validé par la rectrice d'académie, l'ESPE propose une offre de formation selon le calendrier fixé par l'autorité académique. En lien avec le service d'éducation permanente et à distance (SEPAD), elle coordonne la réponse de l'université au plan académique autour de 6 grands axes :

- des actions de formation continuée liées à l'entrée dans le métier et d'approfondissement de la professionnalisation durant les deux années suivant la titularisation, dans la continuité de la formation initiale.
- la promotion des résultats de la recherche par le déploiement de dispositifs spécifiques (AFAPR, GIP, Séminaires) favorisant l'innovation pédagogique et le développement professionnel des enseignants et personnels d'éducation de l'Éducation Nationale, dans le respect de la politique scientifique de l'URCA et des missions qui lui sont confiées. Ces dispositifs figurent dans le plan académique de formation et participent à la construction de la culture commune. Ce travail se fait en lien avec la cellule académique en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE).
- des dispositifs de formation innovants tout particulièrement dans le domaine du numérique en lien avec la Délégation Académique au Numérique Éducatif (DANE).
- des actions de formations de formateurs (PEMF, PFA), plus spécifiquement autour du tutorat et des activités d'accompagnement, d'encadrement d'étudiants et de stagiaires.
- des actions de professionnalisation et d'accompagnement des personnels de l'Éducation Nationale dans la certification de leurs acquis (C2i2e, 2CA-SH, CAPA-SH, CAFIPEMF, concours internes de recrutement d'enseignants).
- Elle répond :
 - o aux demandes spécifiques locales qui lui seront adressées par les services académiques dans le cadre de la professionnalisation des enseignants tout au long de leur carrière.
 - o aux besoins académiques qui lui seront spécifiquement adressés au titre du Programme de Travail Académique (PTA).

Les enseignants de l'ESPE sont appelés à participer aux conseils départementaux de formations et groupes départementaux en formation continue.

Une commission « formation tout au long de la vie », prévue dans le cadre des statuts de l'ESPE, est mise en place. Elle est composée d'universitaires issus des différentes composantes concourant au projet de l'ESPE, et

de représentants de l'académie. Elle identifie les axes prioritaires de participation de l'université à la formation continuée et continue des enseignants et personnels d'éducation de l'Éducation nationale.

B. Validation des acquis de l'expérience

Pour accompagner les personnels de l'Éducation nationale souhaitant s'engager dans un parcours de formation diplômant (master MEEF), l'ESPE, en lien avec le SEPAD (Service d'Education Permanente et A Distance) et l'académie, propose un dispositif spécifique d'accompagnement VAE, faisant l'objet d'une convention particulière.

C. Procédures dans le cadre des actions de formation continue mises en œuvre au titre du projet de l'ESPE

Interventions des enseignants de l'université

Les interventions au titre de la formation continue entrent dans le service des enseignants de l'université si elles ont été prévues et validées dans le cadre du budget de projet de l'ESPE.

Pour le second degré

Les actions inscrites au plan de formation sont communiquées à l'ESPE au plus tard en juillet. Les actions retenues et les listes nominatives des stagiaires lui sont transmises à la clôture des inscriptions au PAF, début octobre.

L'ESPE programme les actions retenues et adresse aux services académiques les lieux, dates et noms des formateurs. Les services académiques éditent les ordres de mission des stagiaires et des formateurs.

Pour le premier degré

Les services académiques informent l'ESPE mi-septembre des actions et du calendrier.

L'ESPE retourne le nom des formateurs par action. Les services académiques lui fournissent la liste nominative des stagiaires, le lieu de l'action et les ordres de mission des formateurs a minima un mois avant le début de l'action.

Actions de formation d'établissements et de bassins - animations pédagogiques

Les services académiques sollicitent l'expertise de l'ESPE en explicitant la nature de la demande et le lieu.

D. Moyens

Les modalités de gestion sont définies au titre V de la présente convention.

Titre III. Outils numériques

L'ESPE constitue un pôle de ressources et d'expertise au service de l'ensemble des professionnels, irriguant le territoire aussi bien par le biais d'un réseau de formateurs, que par le développement de parcours hybrides associant des temps de formation en présentiel et à distance.

Elle prend en compte les technologies de l'information et de la communication pour délivrer ses enseignements ; elle forme les étudiants et les enseignants à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques.

A. Formation et plateformes hybrides

Formation aux outils et accessibilité

La formation aux usages des outils numériques de l'Éducation nationale (ENT, plateformes de formation...) vise spécialement les étudiants souhaitant devenir enseignants. Elle est naturellement corrélée à la possibilité pour ces étudiants d'accéder à ces outils au besoin sur des plateformes simulées.

La collaboration des services académiques et des services universitaires appelle le partage d'outils utiles au travail commun et leur ouverture à tous les acteurs : accès des étudiants, enseignants, tuteurs, formateurs universitaires et de terrain à la plateforme tutorat mixte pour exemple. L'accès aux plateformes académiques sera accordé à partir d'une liste établie par l'ESPE et adressée à la DRH adjointe à la formation du rectorat de l'académie.

B. Portfolio / dossier de compétences

Rôle et périmètre du portfolio

Destiné à assurer la continuité de la formation et appuyé sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le portfolio trace les acquis et les besoins tout au long du parcours de formation.

Sa mise en œuvre dès la licence permet de suivre l'acquisition des compétences professionnelles en relation avec l'expérience de terrain depuis la préprofessionnalisation jusqu'à la formation continue.

Il facilite pour les étudiants et enseignants la construction de parcours de formation tout au long de la vie.

C. Liaison des systèmes d'information

Harmonisation et partage de données

Le travail en commun nécessite de faire la liaison entre les bases de données de l'URCA et celles du rectorat. Les deux DSI s'engagent à travailler ensemble en liaison avec les services concernés par la gestion des stagiaires notamment pour harmoniser les échanges.

Titre IV. Coopération internationale

L'ESPE a pour mission d'ouvrir la formation sur l'Europe et l'international dans le cadre de partenariats existants ou à créer et de divers programmes de mobilité et d'échanges.

A. Stages courts à l'étranger

Modalités de stage pour les étudiants

Les étudiants en M1 ou en M2 (parcours adaptés non alternants) sont susceptibles de faire leur stage d'observation et de pratique accompagnée à l'étranger. Il sera communiqué suffisamment tôt aux services académiques le nombre d'étudiants concernés afin de ne pas prévoir de mise en stage en EPLE pour ces étudiants.

Modalités pour les étudiants fonctionnaires-stagiaires

Les étudiants fonctionnaires-stagiaires sont concernés par des mobilités courtes de 10 à 15 jours, appuyées sur les congés scolaires et ne compromettant pas la continuité du service public. Aussi, chaque demande est étudiée

conjointement par le service mobilité internationale de l'ESPE et la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC), qui tiennent compte de ces exigences.

B. Accueil des étudiants entrants

Identification des besoins de stages

Dans le cadre des échanges partenariaux, des étudiants étrangers accueillis par l'ESPE peuvent effectuer des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles et EPLE. La liste des étudiants concernés et leurs besoins en supports de stage sont communiqués au moins un mois avant leur arrivée aux services académiques qui proposent les établissements d'accueil, en lien avec le service mobilité internationale de l'ESPE.

Procédure de mise en stage

L'ESPE informe le rectorat du nombre d'étudiants étrangers susceptibles d'être accueillis et reçoit en retour des propositions d'écoles et établissements d'accueil (pour le 1^{er} degré, une liste d'écoles formalisée pour les étudiants français est mise à jour en septembre et transmise par la déléguée académique à la pédagogie adjoint chargé du 1^{er} degré).

Elle établit les conventions à cosigner par les partenaires (établissement d'accueil, ESPE) et les étudiants et transmet copie des conventions signées au rectorat.

C. Mobilité d'étude

Mobilité sortante de semestre

Les étudiants - hors fonctionnaires-stagiaires - ont la possibilité selon les accords existant, d'effectuer un semestre entier dans une université partenaire. Une convention doit lier l'URCA et l'université d'accueil, l'étudiant restant inscrit à l'URCA pendant son séjour à l'étranger.

Mobilité entrante de semestre

Réciproquement dans le cadre de ces accords, des étudiants étrangers ont l'opportunité de suivre un semestre de cours à l'ESPE. Leur parcours de formation est identique à celui des étudiants normalement inscrits à l'ESPE, et la mise en stage d'observation suit les mêmes règles.

D. Accueil des enseignants étrangers en école ou dans un EPLE dans le cadre de partenariats ESPE

Lorsque l'ESPE est sollicitée pour accueillir des enseignants de la structure partenaire, elle transmet la demande à la DAREIC en charge de la formation, qui propose en liaison avec la DRH adjointe de l'académie les lieux de stage en école ou en EPLE les mieux adaptés.

Titre V. Modalités de gestion et moyens délégués

A. Intervention des professionnels de l'Éducation nationale dans le cadre de la formation initiale

Détermination des besoins

L'objectif est d'atteindre 30% des heures maquettes réalisées par des intervenants professionnels dans les formations.

L'ESPE, pour la mise en œuvre des maquettes de formation, identifie les besoins d'interventions de professionnels de l'Éducation nationale et les communique aux services académiques.

Les interventions de ces professionnels peuvent se faire dans le cadre :

- de recrutements en affectation provisoire,
- de mises à disposition par les services académiques,
- de vacations.

Au titre de leur recrutement à l'université, leurs obligations de service sont définies dans le cadre des textes réglementaires de l'URCA.

Personnels en affectation provisoire à mi-temps à l'ESPE

Les personnels en affectation provisoire à mi-temps à l'ESPE sont recrutés à partir d'un vivier constitué par l'académie et transmis à l'ESPE. Ils sont affectés sur des supports de poste de l'ESPE restés vacants et sont rémunérés par l'université.

Mise à disposition de personnels de l'Éducation nationale

En complément des interventions assurées par les personnels en affectation provisoire ou en raison de la spécificité de certaines actions, des professionnels de l'Éducation nationale sont appelés à collaborer à la formation. Les modalités de leur mise à disposition sont prévues dans le cadre d'un avenant annuel.

Constitution du vivier d'intervenants

Le directeur adjoint de l'ESPE en charge de la formation transmet les besoins recensés par les responsables de mention et de parcours aux services académiques, lesquels identifient et lui communiquent un vivier d'intervenants potentiels.

L'ESPE ajuste le vivier aux besoins et les responsables pédagogiques organisent le travail avec ces intervenants en juin de l'année précédant la rentrée.

Rémunération des intervenants

Les interventions des PEMF (Professeur des Ecoles, Maître Formateur), des PFA (Professeur Fonctionnaire Académique) et des personnels d'encadrement de l'Éducation nationale dans les formations portées par l'ESPE ne donnent pas lieu à rémunération par l'université.

En fonction des besoins identifiés par l'ESPE, les services académiques pourraient temporairement mettre à disposition les enseignants dont l'obligation réglementaire de service (ORS) ne serait pas complète. Des modalités similaires pourraient être envisagées pour les personnels de l'ESPE.

Les modalités précises de contractualisation feront l'objet d'un avenant annuel à la convention.

Recrutement et rémunération des vacataires

Les personnels vacataires sont recrutés à partir d'un vivier constitué par l'académie et transmis à l'ESPE. Les vacataires remplissent un dossier administratif de vacations et font une demande d'autorisation de cumul auprès des services académiques. Ils sont rémunérés par l'ESPE.

Le recours à ce type de vacations se fait au vu des besoins en interventions de professionnels de terrain dans la formation et dans la limite des crédits de personnels dont dispose l'ESPE dans son budget propre intégré.

B. Intervention des personnels de l'URCA au titre de la formation continue au titre du projet de l'ESPE

Rémunération et remboursement des frais de déplacement

Les interventions des enseignants de l'URCA au titre de la formation continue entrent dans leur service dans la limite du nombre d'heures figurant dans le budget de projet de l'ESPE de l'année en cours. Au-delà de ce plafond, les heures sont facturées à l'académie sur la base du taux conventionné au moment de l'attribution de la formation. Les frais de déplacements sont à la charge de l'académie et font l'objet d'un ordre de mission.

Pour les interventions des personnels affectés à l'ESPE :

- les ordres de mission des enseignants et enseignants chercheurs sont transmis par les services académiques sous couvert de la directrice de l'ESPE,
- cette dernière valide la prise en charge dans le service statutaire des enseignants au titre de la formation continue.

Pour les interventions des autres enseignants et enseignants chercheurs de l'université :

- les ordres de mission sont transmis par les services académiques à la directrice de l'ESPE, qui transmet au doyen.
- ce dernier valide la prise en charge dans le service statutaire des enseignants au titre de la formation continue.

C. Frais de déplacement

Répartition des charges

Les frais de déplacement des stagiaires sont à la charge de l'employeur.

Les frais de déplacement des tuteurs pour les visites de stage dans le cadre du tutorat mixte et de la participation aux jurys sont :

- à la charge de l'ESPE pour les tuteurs universitaires,
- à la charge de l'Éducation nationale pour les tuteurs de terrain.

D. Mise à disposition de locaux

Dès lors que l'ESPE intervient, les actions de formation continue peuvent avoir lieu dans ses locaux en fonction de la disponibilité.

Procédure pour des demandes ponctuelles d'utilisation des locaux de l'ESPE

L'académie peut faire appel à l'ESPE pour organiser des réunions ou des formations spécifiques à l'Éducation nationale. La mise à disposition de salles nécessite la signature d'une convention d'occupation précaire qui précise entre autre les coûts de fonctionnement selon les tarifs définis par l'université. L'ESPE reste prioritaire sur l'utilisation des locaux.

Pour les demandes d'utilisation des locaux de l'ESPE dans le cadre de l'organisation des concours, une convention spécifique doit être signée trois mois avant le début des épreuves.

Procédure pour des demandes d'occupation permanente des locaux de l'ESPE

L'académie occupe historiquement certaines salles ou bureaux dont l'ESPE est responsable (bureaux des coordinateurs territoriaux à Charleville et à Troyes, du DDEN à Troyes, une bibliothèque de 217 m² pour le CAPES et l'AGREG à Châlons-en-Champagne). Ces mises à disposition feront l'objet d'une convention annuelle.

Titre VI. Évaluation du dispositif et indicateurs

Outre l'évaluation des formations par les étudiants et les fonctionnaires stagiaires, les indicateurs permettant d'évaluer le dispositif sont :

- le pourcentage de réussite au concours des inscrits en M1 et des M2 en parcours adaptés en fonction du nombre de postes au concours,
- le pourcentage de titularisation des fonctionnaires stagiaires,
- les motifs ayant entraîné la non titularisation des fonctionnaires stagiaires,
- le nombre d'actions de formation continuée et continue ; leur volume horaire ; le nombre de stagiaires formés par corps,

Durée de la convention et résolution des litiges

La présente convention prend effet à la date de la signature et vaut pour la durée de l'accréditation. Elle peut être révisée à tout moment par voie d'avenant sous réserve de l'accord des parties.

En cas de difficulté d'exécution de la présente convention, les parties s'obligent à se rapprocher et à tenter de trouver une solution amiable à leur différend. Elles reconnaissent la compétence du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne pour tout litige découlant de la convention.

Fait à Reims, le 16 mars 2016

La rectrice de l'académie de Reims
chancelier des universités



Hélène IMBEL

Le président de l'URCA
université de Reims Champagne Ardenne



Gilles BAILLAT

Visa de la Directrice de l'ESPE



Christine JOURDAIN

Annexe n°1 - Stages

Lieux de stages

Les services académiques recensent les établissements susceptibles d'accueillir des étudiants en préprofessionnalisation. La liste constituée par les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) pour le premier degré et par le rectorat pour le second degré, prend en compte la présence de référents et tuteurs potentiels et précise l'effectif d'étudiants pouvant être accueillis.

Cette liste est transmise, le 15 septembre au plus tard à l'ESPE (bureau des stages) qui en assure la publication. Tous les stages - stages en situation d'observation et de pratique accompagnée, stages en responsabilité - se déroulent dans une classe, un CDI ou un service vie scolaire.

Modalités des stages par public

Étudiants inscrits en licence souhaitant une sensibilisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation

Préprofessionnalisation

Les stages, intégrés au cursus, placent les étudiants en situation d'observation ou de pratique accompagnée :

- 1^{er} degré : dans la classe d'un maître d'accueil temporaire ou d'un maître formateur
- 2nd degré : dans la classe d'un enseignant titulaire ou dans un CDI auprès d'un professeur-documentaliste ; dans un service vie scolaire auprès d'un CPE titulaire.

Contenus

Les étudiants sont confrontés aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants ou conseillers d'éducation. En licence, les stages peuvent donner lieu à une ou plusieurs mises en pratique concrètes de l'ensemble de ces situations.

Les objectifs de stage sont définis dans le cadre des maquettes de diplômes.

Accompagnement sur le terrain - correspondants, référents, tuteurs

Les étudiants ont un correspondant au sein de l'EPLÉ ou de l'école.

Organisation

Chaque composante de l'URCA établit un calendrier par discipline de la mise en stage de préprofessionnalisation et le transmet aux services académiques (division de la formation des personnels auprès de la DRH académique) ainsi qu'au bureau des stages de l'ESPE.

La durée et la période de déroulement du stage sont spécifiques à chaque maquette de licence.

Candidatures et affectation en stage

En concertation avec le référent pédagogique, les étudiants de licence contactent directement les établissements figurant dans la liste mise à disposition par le bureau des stages de l'ESPE.

L'ESPE et l'académie désignent chacun un coordinateur en mesure d'assurer la traçabilité de la mise en stage et le partage de l'information.

Suivi administratif

Une convention entre l'université, l'étudiant et l'EPLÉ pour le 2nd degré ou la DSDEN pour le 1^{er} degré, est conclue en amont du stage sur la base d'une convention-type.

Étudiants inscrits en M1 MEEF préparant un concours de recrutement de professeur ou de conseiller principal d'éducation ou en M2 non fonctionnaires stagiaires

Préprofessionnalisation - professionnalisation

Comme en licence, les stages sont intégrés au cursus et placent les étudiants en situation d'observation ou de pratique accompagnée :

- 1^{er} degré : dans la classe d'un maître d'accueil temporaire ou d'un maître formateur
- 2nd degré : dans la classe d'un enseignant titulaire ou dans un CDI auprès d'un professeur-documentaliste ; dans un service vie scolaire auprès d'un CPE titulaire.

Dans la limite des places disponibles, des stages seront proposés aux étudiants inscrits à l'université, titulaires d'un M1 MEEF et ayant échoué au concours.

Contenus

Les étudiants sont confrontés aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants ou conseillers d'éducation. En master, les stages doivent donner lieu à une ou plusieurs mises en pratique concrètes de l'ensemble de ces situations.

Les objectifs de stage sont définis dans le cadre des maquettes de diplômes

Accompagnement sur le terrain - correspondants, référents, tuteurs

Les étudiants inscrits en master sont accompagnés par un référent au sein de l'EPLE ou de l'école.

Organisation

Pour les étudiants en M1, le stage d'observation ou de pratique accompagnée est d'une durée équivalente à quatre semaines de travail sous une forme groupée ou filée. Les périodes de stage sont communiquées aux services académiques (division de la formation des personnels pour le 2nd degré et aux DSDEN pour le 1^{er} degré) au plus tard avant la fin du mois de septembre.

Pour les étudiants en M2 titulaires d'un M1 MEEF non lauréats d'un concours de l'Éducation nationale, l'ESPE met en place des parcours de M2 MEEF adaptés. Les étudiants effectuent quatre semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée au cours du 1^{er} semestre. Le choix des lieux de stages est réalisé par le rectorat en concertation avec l'ESPE pour le 2nd degré et par les DSDEN en concertation avec l'ESPE pour le 1^{er} degré.

Candidatures et affectation en stage

L'ESPE transmet la liste des étudiants de master devant bénéficier d'un stage d'observation et de pratique accompagnée :

- aux DSDEN pour le 1^{er} degré ;
- à la direction des ressources humaines au rectorat pour le 2nd degré (la division de la formation des personnels traitera les candidatures en liaison avec les corps d'inspection et les chefs d'établissement concernés).

L'affectation, effectuée par l'ESPE, est communiquée par le bureau des stages aux DSDEN pour le 1^{er} degré, aux chefs d'établissement pour le 2nd degré.

Suivi administratif

Une convention entre l'université, l'étudiant et l'EPLE pour le 2nd degré ou la DSDEN pour le 1^{er} degré, est conclue en amont du stage sur la base d'une convention-type.

Étudiants inscrits en M2 à l'université candidats à l'agrégation externe

Professionnalisation

Des stages en responsabilité leur seront proposés dans la limite des places disponibles.

Contenus

Dans ce cas, les étudiants prennent la responsabilité de classes en collège ou en lycée.

Accompagnement sur le terrain - correspondants, référents, tuteurs

Pour les candidats à la seule agrégation externe bénéficiant d'un stage en responsabilité, un tuteur de l'Éducation nationale est désigné.

Étudiants inscrits en L2, L3 ou M1 recrutés dans le cadre d'un contrat EAP

Préprofessionnalisation

Pour ces étudiants, la préprofessionnalisation est articulée avec l'emploi du temps de leur formation universitaire.

Organisation

L'action de sensibilisation et de préprofessionnalisation en établissement scolaire (1^{er} ou 2nd degré) s'effectue en alternance avec la formation universitaire à raison de 12 heures par semaine.

Accompagnement sur le terrain - correspondants, référents, tuteurs

Les EAP sont accompagnés par un tuteur au sein de l'EPLE ou de l'école.

Candidatures et affectation en stage

La détermination du lieu d'affectation pour l'exercice d'un emploi à temps partiel en école, dans un collège ou un lycée, est intégrée à l'étape de recrutement. La mise en stage prend la forme de l'affectation prononcée par contrat.

Suivi administratif

Le contrat de travail des EAP précise leur quotité de service.

Lauréats des concours, stagiaires de la fonction publique (fonctionnaires-stagiaires)

Professionnalisation

Sous statut de fonctionnaires-stagiaires, ces étudiants sont placés en situation de responsabilité professionnelle d'une classe, d'un CDI ou d'un service vie scolaire.

Accompagnement sur le terrain - correspondants, référents, tuteurs

Les fonctionnaires stagiaires sont suivis par un tuteur de l'Éducation nationale et un tuteur de l'université travaillant en binôme.

Organisation

Les fonctionnaires stagiaires effectuent un service correspondant à 50% de la quotité de service d'un titulaire. Les jours de présence dans les écoles ou les EPLE sont définis conjointement avec les services académiques au plus tard au mois de mai qui précède la rentrée.

Candidatures et affectation en stage

Pour les fonctionnaires-stagiaires, l'affectation en établissement scolaire prononcée par l'autorité académique vaut pour la mise en stage.

Suivi administratif

Les fonctionnaires stagiaires sont affectés par l'autorité académique qui transmet l'information au directeur de l'ESPE. Leur obligation de service inclut l'assiduité aux cours figurant au cursus pour un mi-temps d'études. L'ESPE vérifie leur présence et rend compte des éventuelles absences à l'employeur.

Mission et formation des tuteurs

Les missions des tuteurs sont définies dans le cadre de la charte du tutorat mixte. L'ESPE est l'opérateur de formation pour la formation des tuteurs et leur professionnalisation.

La rémunération des référents et des tuteurs de l'Éducation nationale est fixée réglementairement.

Évaluation

L'évaluation des stages des étudiants inscrits en licence ou en master, y compris ceux recrutés en tant qu'EAP est de la responsabilité de l'université, qui en précise les modalités au responsable du stage dans l'EPLE ou l'école d'accueil. L'évaluation au sein du master, du stage en responsabilité des fonctionnaires-stagiaires relève également de la responsabilité de l'université, qui en précise les modalités au responsable du stage dans l'EPLE ou l'école d'accueil.

Responsabilité

Les stages sont mis en place sous la responsabilité administrative des directeurs des composantes et sous la responsabilité pédagogique de l'équipe de formation du diplôme. Dans les écoles et EPLE, les stagiaires sont placés sous la responsabilité du directeur ou du chef d'établissement.

Annexe n°2 - Dispositif d'alerte master 2

La procédure d'alerte a pour objet d'apporter une réponse à toute difficulté sérieuse rencontrée par un étudiant-stagiaire. Elle constitue un outil au service des étudiants-stagiaires et du travail des tuteurs, du directeur d'école ou du chef d'établissement. Elle permet la mise en œuvre d'une vigilance renforcée auprès de l'étudiant-stagiaire. Elle n'est pas une sanction et peut-être levée à tout moment du suivi.

Les difficultés rencontrées peuvent porter sur :

- la posture de l'étudiant-stagiaire face aux élèves (distance, respect, tenue, vocabulaire...);
- la gestion du groupe classe, susceptible de mettre en danger les élèves d'un point de vue physique ou psychologique (favoritisme, discrimination, violence...);
- la conception et la mise en œuvre des enseignements montrant de graves lacunes relatives aux savoirs disciplinaires et/ou aux didactiques disciplinaires;
- l'exercice même des fonctions de l'étudiant-stagiaire (ponctualité, présence, éthique, collectif...).

Remarque : une évaluation négative de l'EC 12.1 ou un désaccord entre les deux tuteurs sont des signaux forts qui peuvent déclencher cette procédure d'alerte.

Lorsqu'ils sont amenés à déclencher cette procédure, les tuteurs, le directeur d'école ou le chef d'établissement informent l'IEN de la circonscription concernée pour le 1er degré, l'IPR ou l'IEN de la discipline concernée pour le 2nd degré ainsi que le directeur-adjoint en charge de la formation à l'ESPE (espe-da.formation@univ-reims.fr).

Les difficultés identifiées feront l'objet d'une attention particulière de la part des tuteurs de l'étudiant-stagiaire concerné. Ces derniers auront à formaliser ces difficultés et à faire des propositions de remédiation : un suivi renforcé de l'étudiant-stagiaire sera mis en place sous la double responsabilité institutionnelle (employeur et formation).

En cours de procédure, les tuteurs rendent compte à l'étudiant-stagiaire, de l'évolution des compétences acquises. Ils gardent toutes traces du travail d'accompagnement renforcé qui est mené auprès de l'étudiant-stagiaire.

Propositions de 3 formes de remédiation :

R1 : renforcement du travail demandé à l'étudiant-stagiaire (ex. : traces de conception de l'acte d'enseignement, comptes-rendus de lectures..., à rendre aux tuteurs).

R2 : organisation d'une visite supplémentaire (ou plusieurs si nécessaire)

- par l'un ou l'autre des deux tuteurs ou en co-visite
- par une personne extérieure au binôme sur la demande des tuteurs (ex : conseiller pédagogique dans le 1er degré ou chargé de mission de l'inspection dans le 2nd degré).

R3 : sortie d'affectation de l'étudiant-stagiaire en cas de mise en danger des élèves (psychologique ou physique).

Cette remédiation peut prendre différentes formes :

- une pratique accompagnée
- un changement d'affectation
- une sanction disciplinaire peut être envisagée en cas extrême. Ces dossiers sont suivis par la DRH¹ du rectorat pour le second degré et par les services équivalents en départements pour le 1er degré.

¹ Direction des Ressources Humaines

Annexe n°3 - Guide du tutorat mixte

Cahier des charges du tutorat mixte pour les étudiants stagiaires inscrits en M2 MEEF

2015-2016

Sommaire

Le contexte réglementaire de la formation	19
Spécificités du stage dans le dispositif de tutorat mixte	20
Enjeux.....	20
Modalités du stage	20
Organisation de l'alternance (établissement / ESPE)	20
L'établissement, terrain du stage et milieu professionnel à découvrir	21
Missions des acteurs du tutorat mixte	21
Missions conjointes des tuteurs	21
Rôle des directeurs d'école et des chefs d'établissement	23
Rôle et obligations de l'étudiant-stagiaire	23
Dispositif d'information et de formation pour accompagner le tutorat mixte	24
Annexes	24
Également à votre disposition.....	24

Le contexte réglementaire de la formation

La loi du 8 juillet 2013 donne aux écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) l'objectif de développer une culture professionnelle partagée par tous les personnels enseignants et d'éducation, de la maternelle à l'université. A cet égard, l'expérience de stage est déterminante dans la représentation que l'étudiant-stagiaire se fait de l'exercice du métier, le stage contribuant à la formation et permettant une entrée progressive dans le métier.

Le décret n°2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation a prévu que les professeurs et CPE stagiaires bénéficient d'une formation basée sur un principe d'alternance entre des jours de stage en écoles ou en établissements et des jours de formation au sein de l'ESPE. Ce modèle de formation doit permettre d'articuler fortement théorie et pratique. La circulaire n° 2014-080 du 17-6-2014 prévoit les modalités d'organisation de ce stage.

Le stage proposé en M2 dans les mentions MEEF, 1^{er} degré, 2nd degré, Encadrement Educatif et Formation est un stage en responsabilité de classe(s) ou de service. Les conditions de préparation et d'encadrement de ce stage sont pensées pour faire de ces moments de véritables temps de formation.

Dans le cadre de la mise en situation professionnelle, chaque stagiaire se voit désigner un tuteur, de préférence au sein de l'école ou l'établissement dans lequel elle se déroule.

Dans le premier degré, ce sont les professeurs des écoles maîtres formateurs qui assurent ce tutorat. Des maîtres d'accueil temporaires peuvent également être désignés par l'inspecteur de l'éducation nationale. Dans le second degré, ce sont des personnels experts et expérimentés qui assurent cette mission.

L'accompagnement du stagiaire est en outre renforcé, dans le cadre d'un tutorat mixte. Un tuteur est ainsi désigné par l'ESPE pour assurer le suivi du stagiaire tout au long de son cursus. A l'ESPE de l'académie de Reims, le tuteur ESPE est placé sous la responsabilité du responsable de mention.

Pour donner une réalité à cette volonté institutionnelle, les responsables de la formation universitaire et les corps d'inspection de l'académie de Reims ont souhaité accompagner le parcours de formation des étudiants-stagiaires en établissant le cahier des charges du tutorat mixte. Ce travail collaboratif, centré sur la dimension professionnalisante de la formation des enseignants et CPE, se formalise dans un document unique et de référence pour tous les acteurs concernés par ce dispositif : tuteurs, étudiants-stagiaires, directeurs d'école, chefs d'établissement, inspecteurs, CPE. Ce cahier des charges a pour but de préciser les conditions de mise en stage professionnel, dans le cadre de l'ESPE de l'académie de Reims. Il informe sur le rôle de chacun des acteurs impliqués dans ce dispositif. Il vise à outiller une véritable formation en alternance et prend en compte les contraintes des différents contextes.

Spécificités du stage dans le dispositif de tutorat mixte

Enjeux

Le stage constitue une étape fondamentale dans la formation des futurs enseignants et CPE, pour au moins trois raisons essentielles :

- il est conçu pour permettre une entrée progressive dans le métier ;
- il est un des points d'ancrage pour la formation dans le Master;
- il est un terrain d'étude possible pour le travail en recherche qui doit être réalisé par les étudiants-stagiaires, dans le cadre du Master.

Le stage trouve sa place dans les maquettes Master MEEF. Il est le support d'une formation en alternance notamment lors des travaux d'analyse de pratique. Il fait systématiquement l'objet d'une préparation et d'une évaluation qui participe à la validation du Master et à la titularisation dans le métier.

Modalités du stage

Le stage filé place l'étudiant-stagiaire en situation de responsabilité dans la conduite de la classe ou du service. Il constitue une occasion de mettre à l'épreuve les connaissances de la formation et de développer les premiers gestes professionnels. L'étudiant-stagiaire doit agir en tant que fonctionnaire et agent du service public d'éducation. Ainsi il transmet et fait respecter les valeurs de la République et agit dans un cadre institutionnel. Il se réfère à des principes éthiques et responsables qui fondent son exemplarité et son autorité. Il se conforme au règlement intérieur de l'établissement.

Le stage s'effectue en responsabilité individuelle, sous l'autorité du chef d'établissement pour le 2nd degré et de l'IEN de circonscription pour le 1^{er} degré.

Organisation de l'alternance (établissement / ESPE)

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi		
1D	M2 et DU MEEF	stage	stage	stage	ESPE	ESPE TC	ESPE	Matin
		stage	stage	ESPE	ESPE	ESPE	ESPE	A-M
2D et EE	M2 et DU MEEF	stage	ESPE	ESPE	ESPE TC	stage	ESPE	Matin
		stage	ESPE	ESPE	stage	stage	ESPE	A-M
STAPS	M2 et DU MEEF	ESPE	ESPE	stage	ESPE TC	stage	ESPE	Matin
		ESPE	ESPE	stage	ESPE	stage	ESPE	A-M

L'établissement, terrain du stage et milieu professionnel à découvrir

Le stage se déroule en école, en collège ou en lycée. Chaque école ou établissement du second degré est singulier par son contexte (social, économique, culturel, règlementaire...) et son environnement (urbain, périurbain, rural...) mais aussi par les acteurs qui y travaillent (avec des missions spécifiques...) et par la culture propre à l'établissement.

Un professeur d'école, de collège ou de lycée, ou un CPE exerce ses missions dans un établissement considéré dans sa spécificité. Cette réalité a deux conséquences principales :

- l'étudiant-stagiaire (1er et second degrés et CPE) doit connaître les caractéristiques essentielles de « son » contexte d'enseignement, en s'appuyant sur le projet d'école ou d'établissement, qui exprime la manière de mettre en œuvre, localement, les directives nationales et académiques ;
- dans la fonction d'accueil du stagiaire, le directeur d'école ou l'équipe de direction (chef d'établissement, adjoint et gestionnaire) joue un rôle essentiel. Le tuteur est aussi partie prenante de l'accueil et aide l'étudiant-stagiaire à prendre en compte la spécificité du contexte. Il prépare ainsi l'étudiant-stagiaire à la nécessaire contextualisation de l'expérience vécue en stage.

Missions des acteurs du tutorat mixte

Missions conjointes des tuteurs

²L'alternance se veut interactive. Elle repose sur la qualité de l'accompagnement personnalisé du stagiaire, à la fois par un tuteur universitaire et un tuteur de terrain, dans le cadre d'un tutorat mixte : celui-ci n'est pas un « double » tutorat car il doit permettre de dépasser la juxtaposition entre les temps et les lieux de la formation en développant des apports, des analyses et des regards croisés auprès mais aussi avec le stagiaire.

En ce sens, le tutorat mixte est la clé de voûte de la mise en cohérence de la formation : il permet un suivi de proximité du professeur stagiaire, rythmé par des visites et organisé pour permettre au stagiaire d'articuler savoirs théoriques et savoirs issus de l'expérience. Il est le cadre où se construit la culture commune des acteurs de la formation. Enfin, il constitue une réponse adaptée à la prise en compte de la diversité des étudiants.

Les deux tuteurs sont conjointement responsables du bon déroulement du processus d'alternance et concourent ensemble à l'évaluation des étudiants-stagiaires.

Le tutorat mixte s'exerce dans des temps de concertation et de travail collaboratif, des co-interventions et des visites conjointes en établissement, qui permettent une aide au positionnement sur la base du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et des maquettes MEEF. Il permet la mise en place d'un soutien particulier en cas de difficulté de l'étudiant-stagiaire notamment dans le cadre d'une procédure d'alerte³.

Le binôme est en charge :

- du suivi du stage et de l'accompagnement de l'étudiant-stagiaire sur l'année,
- de l'évaluation du stage et du mémoire dans le cadre du master.

Dans le cadre du suivi du stage, chaque étudiant-stagiaire bénéficie a minima de trois visites assurées par ses tuteurs (une par le tuteur de terrain, une en co-visite, une par le tuteur de l'ESPE). En concertation avec les tuteurs, le nombre de visites peut augmenter en fonction des besoins de l'étudiant-stagiaire, dans ce cadre il pourra être fait appel à d'autres personnes ressources. La répartition des visites se fait sur les deux semestres. La première visite se situe en début d'année. Les visites s'inscrivent dans l'agenda du tutorat mixte en fonction des emplois du temps respectifs des deux tuteurs et de l'étudiant-stagiaire. Les tuteurs préviennent le directeur d'école ou le chef d'établissement de leur visite, il est souhaitable qu'ils le rencontrent au moins une fois.

Les comptes-rendus de visite⁴ et autres traces du travail de l'étudiant-stagiaire sont à la connaissance exclusive des deux tuteurs et de l'étudiant-stagiaire. Ils constituent une aide à l'auto-évaluation et à l'évaluation formative.

² En référence à la circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2014 – Annexe 15, la formation en alternance des stagiaires

³ Cf Annexe 3

⁴ Cf Annexe 1

Ils facilitent l'identification des acquis de l'étudiant-stagiaire, ils indiquent des marges de progrès et donnent l'occasion de repérer des besoins en formation.

Dans le cadre de la validation du master, les tuteurs se réunissent en fin de semestre pour proposer la validation ou non des éléments constitutifs (EC) des unités d'enseignement concernées (EC 12.1 et 18.1), à partir des éléments recueillis au cours du suivi et en conformité avec le référentiel de compétences. Ils rédigent un rapport de validation⁵ pour chaque EC. À la fin de chaque semestre, ces rapports sont portés à la connaissance des étudiants-stagiaires, des inspecteurs et des chefs d'établissement, à leur demande, à la suite de la délibération du jury de master.

Dans le cadre de la titularisation, le contenu des rapports de validation peut être utilisé par les tuteurs de terrain pour alimenter un document spécifique destiné à rendre compte à leur hiérarchie de l'évaluation des compétences de l'étudiant-stagiaire. L'avis de la Directrice de l'ESPE peut s'appuyer également sur les rapports de validation.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du mémoire, le tuteur ESPE est garant du suivi du processus de recherche. Le sujet de mémoire de master MEEF est en lien avec le métier d'enseignant ou de CPE. Au besoin, les deux tuteurs accompagnent l'étudiant-stagiaire dans la réorientation du sujet de mémoire initié en Master 1 en fonction du contexte de stage pour en garantir la faisabilité. Le tuteur terrain apporte sa connaissance du milieu professionnel, pour faciliter le recueil de données et aider l'étudiant-stagiaire dans la mise en relation entre le sujet du mémoire et la construction de ses compétences professionnelles. Il est tenu informé, par le tuteur ESPE, de l'avancement du processus de rédaction du mémoire au cours de l'année. Les deux tuteurs constituent le jury de soutenance du mémoire de master.

Axes de travail pour les deux tuteurs

Les différents points qui suivent sont à développer en termes d'activités précises en complémentarité pour chacun des tuteurs, en début d'année et à réguler sur la durée de l'accompagnement. Les axes de travail et domaines d'activités sont déclinés ci-dessous. Les formes de mise en œuvre peuvent varier en fonction des contextes et des besoins spécifiques de l'étudiant-stagiaire.

1. Gérer la temporalité de la relation et de la communication dans la triade⁵

- ☐ accueil et intégration dans le dispositif de formation
- ☐ planification et élaboration des modalités d'accompagnement :
 - modalités de communication au sein de la triade (plateforme, courriels, rencontres informelles...)
 - modalités des visites (nombre, fréquence, durée du temps d'observation, jour de la semaine, choix de la classe ou de l'activité, accord sur les outils possibles d'observation⁷...)
 - gestion au sein de la triade du calendrier ou agenda du suivi de l'étudiant-stagiaire (aide à la prise en compte des temporalités différentes entre l'établissement scolaire et l'ESPE)
- ☐ planification des contenus des rencontres dans l'accompagnement
Exemples de contenus en fonction de la période de l'année : gérer la première heure de cours, organiser le service des assistants d'éducation, préparer une réunion parents/professeurs, gérer l'inclusion d'un élève en situation de handicap, concevoir une progression, une évaluation, rendre une évaluation pour le master, gérer l'écriture du mémoire, analyser un CR de visite...

2. Conseiller et accompagner

- ☐ développement des compétences relationnelles
 - accueil et intégration dans l'établissement
 - aide au positionnement dans l'établissement (relations avec la direction, les collègues, les agents de l'établissement, les parents d'élèves, les élèves)
 - aide à l'organisation du travail en formation

⁵ Cf. Annexe 2

⁶ Triade : les deux tuteurs et l'étudiant-stagiaire

⁷ Observation avec prise de notes, enregistrement audio, enregistrement vidéo...

- aide à la mise en lien de la formation et du stage
- développement des compétences pédagogiques, didactiques et disciplinaires pour enseigner
 - aide à l'utilisation des ressources:
 - programmes, socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels de compétences,
 - sites institutionnels, réseaux de ressources, ressources propres à l'établissement...
 - maquette de formation
 - références scientifiques, savoir et données issus la recherche
 - aide à la prise en charge de la classe ou du service
 - aide à l'élaboration de la première séquence o aide à la construction de progressions
 - aide à la création ou à la sélection d'outils pour préparer une séance ou une action éducative
 - aide à la gestion de l'hétérogénéité des élèves
 - aide au repérage et à l'évaluation des apprentissages des élèves
 - aide à l'analyse de pratiques
- développer des compétences liées à la réalisation d'un mémoire de master
 - aide à la mise en lien entre le terrain de stage et l'objet du mémoire (observation, recueil de données...)
 - aide à la gestion du temps des différentes étapes du mémoire

3. Evaluer les compétences professionnelles de l'étudiant-stagiaire (Cf. Référentiel de compétences)

Les tuteurs seront informés et formés pour ces missions de tutorat mixte.

Rôle des directeurs d'école et des chefs d'établissement

Dans le cadre du tutorat mixte, au-delà de leurs missions traditionnelles d'accueil et de suivi de l'étudiant-stagiaire, il revient aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement d'être en relation régulière avec les deux tuteurs et l'étudiant-stagiaire. En cas de difficultés observées, les deux tuteurs doivent être contactés.

Rôle et obligations de l'étudiant-stagiaire

L'étudiant-stagiaire (alternance M2 MEEF/ stage en responsabilité) a la responsabilité d'une classe ou de plusieurs classes à l'année.

Pour le parcours enseignement, l'enseignant-stagiaire du 1^{er} et du 2nd degré est amené à préparer des séquences d'enseignement à les mettre en œuvre et à évaluer les apprentissages des élèves. Il lui incombe également l'ensemble des missions d'un enseignant pleinement responsable, à savoir le suivi des élèves, la participation aux conseils de classe, d'école et de cycle et les rencontres avec les parents.

Pour le parcours documentation, l'étudiant-stagiaire est amené à assurer la gestion d'un CDI, ainsi que des séances d'enseignement en pleine responsabilité. Cette prise en charge s'inscrit dans le projet CDI et dans la politique documentaire de l'établissement, telle que définie dans le projet d'établissement.

Pour le parcours CPE, l'étudiant-stagiaire est amené, en responsabilité ou en coresponsabilité avec un titulaire, à piloter et à animer un service de vie scolaire. Le stage doit permettre à l'étudiant-stagiaire d'aborder tous les aspects du métier : pilotage de l'équipe vie scolaire, relations avec les élèves et les familles, travail avec les différents acteurs d'un établissement (chef d'établissement, enseignants, infirmière, assistant(e) social(e)...) et les partenaires extérieurs. Cette prise en charge s'inscrit en référence au projet vie scolaire et à la politique éducative de l'établissement.

Pour consolider le développement de ses compétences professionnelles, l'étudiant-stagiaire est invité, lors des entretiens avec ses tuteurs ou dans des ateliers d'analyse de pratique en formation, à adopter une attitude réflexive afin d'analyser sa propre pratique.

Dispositif d'information et de formation pour accompagner le tutorat mixte

Pour construire une culture commune des acteurs du tutorat mixte et favoriser l'efficacité du travail de chacun dans le suivi de l'étudiant-stagiaire, un dispositif d'information et de formation est mis en place pour accompagner le tutorat mixte. Ce dispositif s'organise en six temps :

- a) **La mise en ligne du cahier des charges et des annexes**, relayée par une information de cette mise en ligne auprès de tous les acteurs du tutorat mixte (tuteurs, étudiants-stagiaires, IPR, IEN, chefs d'établissement et directeurs d'école)
- b) **un temps institutionnel d'information** pour les étudiants-stagiaires dans la semaine de préparation à la rentrée. Son contenu se présente en quatre points :
 - cadrage institutionnel et enjeux du tutorat mixte
 - commentaire du cahier des charges
 - connaissance du calendrier du tutorat mixte dans les maquettes
 - questions-réponses (une FAQ pourra être mise en ligne sur le site de l'ESPE si besoin)
- c) **un premier temps de travail de la triade d'une ½ journée (3h) en présentiel, le plus tôt possible et en tout état de cause avant le 16 octobre**. L'organisation institutionnelle de cette rencontre qui se déroule dans le site de formation (composante ou ESPE) de l'étudiant-stagiaire est précisée dans l'**annexe 4**. Ce premier temps de travail engage le contrat de formation dans le dispositif du tutorat mixte entre les deux tuteurs et l'étudiant-stagiaire. Les points suivants sont importants à traiter :
 - expliciter ce qui se joue dans ce tutorat mixte (le but commun à la triade, le but de chacun)
 - partager le travail explicitement entre les deux tuteurs et avec l'étudiant-stagiaire
 - définir les tâches, les droits et devoirs de chacun dans ce suivi
 - comprendre dans la triade les formes de l'accompagnement (visites, rencontres, entretiens...), les outils partagés (CR de visite, rapport de validation), leur intérêt ou leurs enjeux, la manière de les utiliser, les attentes de chacun
 - préciser les attendus de chaque tuteur et de l'étudiant-stagiaire lors des visites, dans l'entretien, dans les CR de visite...
 - analyser le profil de l'étudiant-stagiaire, ses besoins, ses attentes
 - organiser la temporalité de l'accompagnement dans le stage et dans la formation à l'ESPE (visites, rencontres... quand ? qui ?...)
 - expliciter la procédure d'alerte
- d) **deux autres temps de rencontre en triade au minimum dans l'année gérés de façon autonome** (un dans chaque semestre) et plus selon les besoins du suivi
- e) **un temps d'évaluation du tutorat mixte et des outils d'accompagnement sous forme de questionnaire en ligne en fin d'année dans une visée de régulation**.
- f) **trois temps de formation au cours de l'année (trois ½ journées) à destination des tuteurs** (en particuliers les nouveaux tuteurs) sur le travail partagé et l'activité conjointe dans les tâches du tutorat mixte, à savoir : l'observation de la pratique enseignante de l'étudiant-stagiaire et l'entretien qui suit, l'utilisation du compte-rendu de visite comme outil de formation, renseigner le rapport de validation, le suivi et l'évaluation de mémoire.

Annexes

- Annexe 1 : cadre de la fiche « compte-rendu de visite » et notice d'utilisation
- Annexe 2 : cadre du « rapport de validation » des EC 12.1 et 18.1 et notice d'utilisation
- Annexe 3 : procédure d'alerte
- Annexe 4 : organisation du premier temps de travail en triade

Également à votre disposition

- Calendrier et agenda
- Référentiels de compétences
- Liste des sites institutionnels :
- Maquettes Master + fiches EC (dont contenu du tronc commun) + modalités de contrôle de connaissance (MCC)
- Note de service 2015
- Circulaire de rentrée